## **Archives** de l'Église de France N° 78

4
Éditorial
Rapport moral et compte-rendu d'activités 2011-2012 p. 2
M. Christian Sorrel
Le concile Vatican II : Approches historiques p. 5
P. Serge Sollogoub Enquête sur les archives Vatican II
M. Christian Sorrel
Vatican II dans les archives des diocèses et des congrégations : Réflexions sur l'enquête de 2011-2012
M <sup>me</sup> Catherine Masson
Le cardinal Liénart et le concile Vatican II
M <sup>me</sup> Lucienne Sallé
Marie-Louise Monnet et le Concile p. 24
P. Daniel Moulinet
Sources et élaboration de l'histoire du concile Vatican II
M. Bernard Delpal
Monseigneur Charles de Provenchères, archevêque conciliaire : Intuitions et initiatives
Fr. Hervé Legrand o.p.
La contribution personnelle du Père Congar à la rédaction des documents promulgués à Vatican II <b>p. 38</b>
Exposition réalisée par le CNAEF
50 ans d'histoire du concile Vatican IIp. 45
Nouvelles des archives
Projet de guide des sources sur la 1 <sup>re</sup> guerre mondiale <b>p. 47</b>
Archives lasalliennes : les archives prochainement en ligne
Recension
Une mémoire

de papier...... p. 49

Avis de recherche

✓oici donc les archivistes de l'Église de France partis, eux aussi, pour commémorer le cinquantième anniversaire du Concile. Eux aussi ou... eux surtout ? Et si cet anniversaire était l'occasion de nouvelles découvertes, dans nos fonds de diocèses ou de congrégations? Bien sûr, on lit couramment en France les journaux conciliaires du P. Congar ou du P. Chenu, par exemple. Mais – l'enquête de C. Sorrel que l'on découvrira dans ces pages le montre – il y a encore du matériau qui dort. Telle correspondance d'évêque, d'observateur, d'expert, tel journal ou tel compte-rendu d'un père conciliaire dans le bulletin de son diocèse. Cherchons bien!

En écrivant ces lignes, j'ai sous les yeux cette lettre tout à fait inédite du philosophe Jean Guitton à un ancien ami de captivité, professeur de séminaire à Bayeux, datée de Rome, le 24 novembre 1962 – le Concile vient de commencer : Les schémas, cher M. l'abbé, représentent l'opinion, le ton, la « mentalité » d'un cercle romain et non de l'Église universelle. Et je crois que c'est le combat d'arrière-garde d'une armée ancienne, qui ne reviendra plus jamais. Et, sans doute le fallait-il ? Et je crois aussi qu'il faudra non vaincre la minorité curiale, mais la convaincre, ce qui sera plus dur. Pour moi, elle n'a pas tort sur tous les points. Elle sent certains dangers que nous, Français, nous ne sentons pas. Le Concile me fait penser à l'oflag IV D. L'ardeur en tout autre genre! Une assemblée d'hommes parqués, fraternisant, conciliabulant, gardée par des Suisses! Des évêques redevenus séminaristes, entassés dans des cars. Vraiment, c'est un spectacle unique!

Certes, tous nos fonds ne recèlent pas de semblables richesses, d'aussi éminentes personnalités. Dans nos fonds diocésains, certains évêques du Concile n'ont même presque rien laissé. À Bayeux, par exemple, Mgr André Jacquemin – un excellent homme, pas théologien pour deux sous – n'a pas laissé une seule note. En faisant les fonds de tiroir, à peine ai-je trouvé une dizaine de lettres de la 2e session (1963), adressées à sa vieille maman, qui vivait avec lui à l'évêché. Je cite la première lettre, du 29 septembre 1963 : Ma chère Maman, après un excellent voyage (1 h 37 à 8000 m d'altitude !) nous sommes bien arrivés à Rome ; je ne sais si tu m'as vu soit au départ soit au débarquement ; j'ai fait tout mon possible pour être dans le champ des appareils de télévision. Quel bon petit! Mais tout le reste est à l'avenant, et je ne suis pas certain que cette source documentaire révolutionne l'histoire conciliaire. Tant pis, au moins, le cinquantième anniversaire du Concile nous fera-t-il épousseter quelques cartons d'évêques.

Plus intéressant, certainement, le matériau qui concerne l'après-Concile : travaux d'aggiornamento dans les ordres et congrégations, réformes liturgiques, structurelles, dans les diocèses, synodalité, laïcat : l'immense effort de renouveau ecclésial a évidemment laissé de belles archives : alors, bon courage et bon anniversaire à tous !

> Fr. Dominique-Marie Dauzet, o. praem. Administrateur AAEF, archiviste diocésain de Bayeux

# Rapport moral et compte-rendu d'activités 2011-2012

M. Nicolas Tafoiry Secrétaire général de l'AAEF

### I. Rapport moral

Pour cette assemblée générale 2012, c'est une association forte de 394 adhérents qui s'apprête à célébrer quarante ans d'activités en se penchant sur une année qui s'est écoulée non sans d'importantes modifications dans son administration. Comme le P. Hugues Leroy et Frédéric Vienne l'avaient annoncé lors des journées d'études 2011, et conformément aux statuts de notre association, le Conseil d'administration de l'AAEF a dû procéder à la désignation de nouveaux président et secrétaire général en sa séance du 24 novembre : Gilles Bouis est alors élu président, Yann Celton est choisi comme vice-président chargé des archivistes diocésains et de la communication et Nicolas Tafoiry est désigné comme secrétaire général. Ces changements ont été dûment signalés et enregistrés par la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt.

Toutefois, Yann Celton, déchargé de la responsabilité du service des archives du diocèse de Quimper et Léon au 1er mars 2012 a immédiatement remis sa démission. En outre, Sœur Marie-Laure Moretti a pareillement signalé sa volonté de céder son poste d'administratrice au profit d'un collègue pouvant plus facilement s'investir dans la vie de notre association. Enfin, Sœur Dominique Jacquot et Sœur Claudine Pezeron arri-



Assemblée générale de l'AAEF, 25 octobre 2012, à la tribune : N. Tafoiry, secrétaire général, G. Bouis, président, Cl. Pezeron, vice-présidente chargée de la formation, D. Régli, vice-présidente pour les archivistes religieux

vant à terme de leur mandat, ce sont donc quatre postes qui sont aujourd'hui à pourvoir au sein d'un Conseil d'administration reconnaissant envers ceux qui le quittent ainsi après un dur labeur accompli, et plus disposé que jamais à remplir les objectifs statutaires de l'Association des Archivistes de l'Église de France.

### 1. Fonctionnement de l'association

Pour ce faire, un cahier des charges des missions à assurer au sein du conseil d'administration a été élaboré et progressivement amélioré lors des réunions de ce conseil – et il y en eut cinq depuis la dernière assemblée générale – afin de rationaliser le fonctionnement de l'association et d'en améliorer encore les actions quantitativement et qualitativement.

Première mesure concrète, il a été décidé que l'Association n'utiliserait généralement plus qu'une seule adresse postale et électronique, celle de son secrétariat général : BP 166, 02204 SOISSONS CEDEX (secretariat-general@aaef.fr). Une cellule d'organisation des journées d'études a été pareillement désignée afin de prendre en charge cette partie de notre fonctionnement. Un budget prévisionnel est établi par le trésorier afin d'être validé au cours du premier semestre. Un comité de lecture du bulletin a également été composé, le conseil d'administration faisant office de comité de rédaction.

### 2. Rapports institutionnels

Si notre association renouvelle son fonctionnement dans la continuité, elle entretient pareillement les excellentes relations avec les institutions religieuses et civiles dont dépendent nos archives et leur rayonnement. Un nouvel évêque ayant été désigné par la Conférence des évêques de France pour succéder à S. Exc. Mgr Brincard, c'est donc dorénavant S. Exc. Mgr de Germiny qui est le référent pour notre corporation et notre association. Signalons également la succession du cardinal Farina par Mgr Jean-Louis Brugues comme archiviste et bibliothécaire de la Sainte Église catholique.

Une même relation confiante et constructive a été nouée avec M. Hervé Lemoine, directeur du service interministériel des Archives de France, qui se traduit notamment par les facilités dans le domaine de la formation et par la mise en place d'un conseil paritaire (archives publiques / archives ecclésiastiques) sous la responsabilité conjointe de Pascal Even (conservateur du patrimoine aux Archives nationales) et de Gilles Bouis. Enfin, les relations internationales ne sont pas en reste : notre association a été saisie d'un projet italien de congrès sur les pratiques archivistiques, à Trente, en 2013, et une réunion de travail prometteuse a suivi la participation très appréciée du Dr Otto, archiviste du diocèse allemand de Paderborn, aux dernières journées d'études.

### II. Rapport d'activités

### 1. Participation au colloque sur les revues diocésaines et bulletins paroissiaux

L'AAEF a soutenu l'organisation d'une journée d'études, à la Bibliothèque nationale, le 15 février 2012, sur la question des revues diocésaines et des bulletins paroissiaux, notamment afin de s'assurer de la publication des actes de ce colloque. Il s'agira d'un bulletin spécial n°79 qui permettra à chaque adhérent de disposer, en 2013, des contributions importantes qui ont été proposées lors de cette journée.

### 2. Bulletins

Fort de son comité de lecture et objet des soins du Conseil d'administration, le bulletin de l'AAEF a fait une discrète toilette graphique afin d'être toujours plus attrayant tout en gardant sa mission principale d'informer, de former et de rendre compte. La mue de ce semestriel se poursuivra. Il est notamment souhaité de régulariser sa parution, en juin et en décembre, mais aussi de mieux assurer la chronique des événements intervenus localement dans nos différents services.

### 3. Journées d'études et de formation

Les journées d'études 2011 sur la « Fabrique des Saints » se sont achevées par un bilan très élogieux, les différents conférenciers ayant été fort appréciés par une assemblée nombreuse. L'intérêt du tour de table de la seconde journée a luiaussi été souligné par les participants. Quant à la préparation de nos présentes journées d'études, elles ont pareillement reçu toute l'attention du

Conseil d'administration afin d'apporter par la diversité et la qualité des communicants un éclairage scientifique et archivistique sur cette question désormais historique du concile Vatican II.

Le groupe de recherches historiques et archivistiques a bénéficié d'une belle session, les 13 et 14 mars. Les anniversaires du Père d'Alzon et du Père Lacordaire ont fixé l'attention sur le renouveau de l'Ordre dominicain au XIXe siècle et des ateliers pratiques ont évoqué le cadre de classement, le musée des archives et l'équipement indispensable à un service.

Sur le plan de la formation, outre la participation aux formations proposées par le biais des Archives de France, à commencer par le stage international d'archivistique suivi cette année par deux candidates, un nouveau stage de formation théorique et réalisé en partenariat avec le Didrachme a réuni 26 participants les 7 et 8 février. Les 22 et 23 mai, une « Initiation théorique et pratique aux normes de l'archivistique » a été proposée à 43 participants, deux tiers de religieux et un tiers de diocésains, complétant le stage de mai 2011 sur la prise en main d'un service d'archives. Notons que ces stages, qui ont concerné 170 archivistes en quatre ans, sont le privilège des adhérents de l'AAEF.



Journées d'études d'octobre 2012 de l'AAEF, Conférence des évêques de France, Paris

### 4. En région

Les échos parvenus au Secrétariat général permettent d'évoquer les travaux collectifs des archivistes de l'arc méditerranéen. Notons le projet des archivistes de Marseille et de Gap de dresser un État des sources pour le centenaire de la Grande Guerre dans la province de Marseille. Signalons aussi un Directoire pour la gestion des archives ecclésiastiques de la province de Marseille actuellement en cours d'élaboration, qui pourra servir de canevas pour un règlement élargi aux autres provinces.

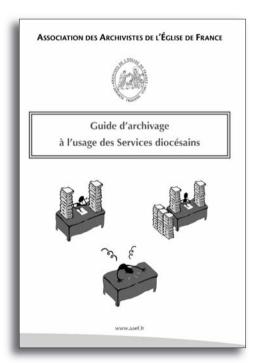
Le 20 septembre 2012, les archivistes diocésains des Pays de Loire se sont retrouvés à Nantes pour une journée d'échanges : trois diocèses ont présenté un fonds original. André Cauwel (Laval) illustra le dossier concernant l'apparition de la Vierge à Pontmain le 17 janvier 1871 et ses développements par le fonds des archives épiscopales qui rassemble de nombreuses pièces manuscrites et iconographiques. Henri Baudry (Luçon) a présenté un relevé d'archives autour de la question scolaire entre 1945 et 1960 et sur la place centrale tenue par Mgr Cazaux, évêque de Luçon. Claire Gurvil (Nantes) a présenté le traitement des « registres clandestins » des baptêmes, mariages et sépultures tenus par les prêtres réfractaires au temps de la Révolution, fonds regroupant plus de 50 pièces et en voie de numérisation sur proposition des Archives départementales de Loire-Atlantique.

### 5. Guide de gestion des archives paroissiales

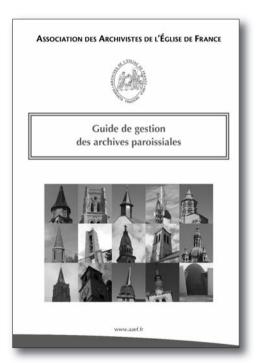
Discuté, relu, augmenté et corrigé, le *Guide de gestion des archives paroissiales* a pu être finalisé. Continuant la série heureusement initiée par le *Guide d'archivage à l'usage des services diocésains*, il est doté de nombreux tableaux de gestion. Il sera présenté à la fin de l'Assemblée générale.

### 6. Annuaire des archives des religieux

Notons enfin, pour cette année, la reprise du projet d'annuaire des archivistes des religieuses et religieux, sous la responsabilité de Marie Rablat, administratrice. Sans établir un état des fonds ni indiquer les dates extrêmes de ces fonds, il comprendra un glossaire reliant les noms officiels et usuels des ordres et congrégations mais citera aussi les congrégations intégrées. Il distinguera archives générales, provinciales ou conventuelles. Une fiche de renseignement convenablement élaborée sera adressée par l'intermédiaire de la CORREF. Nul doute que l'excellent accueil qui lui sera réservé permettra sous peu aux archives des religieux de disposer d'un annuaire au même titre que les archives diocésaines.



Guide d'archivage à l'usage des Services diocésains, AAEF, 2010



Guide de gestion des archives paroissiales, AAEF, 2012

Pour commander les guides, veuillez vous adresser au secrétariat général de l'AAEF : M. Nicolas TAFOIRY, BP 166 – 02204 SOISSONS Cedex secretariat-general@aaef.fr

### Le concile Vatican II : Approches historiques

M. Christian Sorrel Professeur d'histoire contemporaine Université de Lyon (Lyon 2)

Fait majeur du XXe siècle, Vatican II a suscité une littérature abondante, des chroniques contemporaines aux bilans théologiques. Les historiens sont intervenus surtout à partir des années 1980, marquées par la démarche de l'Institut pour les sciences religieuses de Bologne, qui a pris place dans le débat sur l'herméneutique du Concile porté par le pontificat de Jean-Paul II et le synode romain convoqué pour le vingtième anniversaire de sa clôture, mais qui a posé durablement le cadre d'interprétation historique sous la direction de Giuseppe Alberigo. Depuis lors, les travaux n'ont pas cessé pour préciser les connaissances et mieux comprendre les lignes de force de « l'événement Vatican II<sup>1</sup> ».

### I. Le Concile inattendu

« Il y eut un homme... » Vatican II reste inséparable du « mystère Roncalli », de ce cheminement ignoré qui a conduit Jean XXIII à annoncer le 25 janvier 1959, trois mois après son élection sur le Siège de Pierre, son intention de convoquer un concile qui ne soit pas une simple reprise de Vatican I, interrompu en 1870, comme on l'avait évoqué en 1922-1924 puis en 1948-1950. Il ne s'agit pas, en effet, de condamner des hérésies ou de définir des dogmes, mais de formuler la foi de l'Église dans un langage accessible aux hommes du temps en redécouvrant la force du message évangélique, en cherchant l'unité avec les autres chrétiens et en entrant en dialogue avec la pensée contemporaine. Surprise, hostilité, espérance mêlée de scepticisme, les réactions sont diverses, tandis que des mots clés traduisent l'ambition roncallienne, sans échapper d'emblée à toute ambiguïté : « mise à jour » (aggiornamento), « concile pastoral. »

De l'annonce du projet à sa réalisation dans un monde caractérisé par la coupure des Blocs, la croissance économique occidentale et l'émergence du Tiers Monde et dans une Église marquée par le raidissement défensif de la dernière période du pontificat de Pie XII, le parcours est long, en



Le pape Jean XXIII recevant Mgr Huyghe, évêque d'Arras. Cliché Archives diocésaines, Arras.

deux phases, antépréparatoire et préparatoire<sup>2</sup>. La première, de mai 1959 à mai 1960, s'ordonne autour de l'enquête sur les thèmes de la future assemblée réalisée auprès des évêques, des supérieurs des ordres religieux et des universités catholiques. Les réponses montrent souvent plus de conformisme que d'audace, tandis que des clivages se dessinent entre des épiscopats ouverts aux instances réformatrices (Europe du Nord-Ouest) et des épiscopats conservateurs (Europe du Sud, Amérique du Nord). Mais la synthèse opérée par les services de la curie romaine tend à gommer les aspérités en révélant sa volonté de contrôler, à défaut de l'empêcher, une assemblée dont elle redoute les effets déstabilisateurs. C'est, pour une large part, la note dominante de

2º semestre 2012

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Giuseppe Alberigo (dir.), *Histoire du concile Vatican II*, 5 vol., Paris, Cerf, 1995-2005; John W O'Malley, *L'Événement Vatican II*, Bruxelles, Éd. Lessius, 2011; Philippe Chenaux, *Le Temps de Vatican II*. *Une introduction à l'histoire du Concile*, Paris, DDB, 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Christian SORREL, « Ouverture du concile Vatican II : le coup de théâtre de la première session », *Histoire du christianisme magazine,* n° 62, septembre-octobre 2012, p. 26-46.

la seconde phase, qui va de juin 1960 à septembre 1962. Autour du Saint-Office, dirigé par le cardinal Ottaviani, le personnel curial et les théologiens romains imposent aux schémas préparatoires une vision traditionnelle, marquée par le langage scolastique et l'hostilité aux idées nouvelles, malgré les efforts en sens contraire d'une partie des membres ou experts des commissions chargées de leur rédaction. Il n'est donc pas étonnant que l'envoi aux Pères conciliaires, dans l'été 1962, des premiers documents de travail provoque des inquiétudes, notamment en France et en Allemagne, où l'opinion catholique, séduite par le style et les propos de Jean XXIII (encyclique Mater et Magistra), a peu à peu investi ses attentes dans le futur Concile.

Les fastes qui entourent la cérémonie d'ouverture, le 11 octobre 1962, et qui suscitent d'ailleurs des réserves parmi les évêques des pays européens les plus engagés dans le mouvement de renouveau liturgique, ne peuvent donc suffire à masquer les interrogations des Pères sur le déroulement d'une rencontre sans programme ni calendrier et sur la capacité du pape à mener à terme son projet. Si l'existence de tendances à l'intérieur de l'assemblée est évidente dès les premiers jours, il est impossible en revanche d'évaluer le rapport des forces, et c'est progressivement que le Concile prend la maîtrise de son destin.



Les Pères conciliaires pendant la cérémonie d'ouverture du Concile le 11 octobre 1962. Cliché Archives diocésaines, Lille, coll. Liénart.

Deux étapes se révèlent décisives. La première coïncide avec la séance de travail initiale, le 13 octobre, lorsque l'évêque de Lille, le cardinal Liénart, porte-parole d'un malaise diffus, provoque le report des élections aux commissions conciliaires dont la curie semblait espérer la reconduction en l'état : l'assemblée rejette un

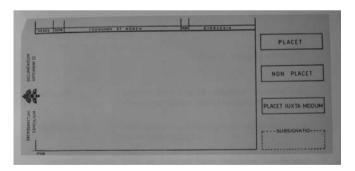
concile préfabriqué, même si le scrutin du 16 ne bouleverse pas totalement la donne. Un mois plus tard, après des échanges tendus sur le schéma liturgique, qui révèlent des résistances, notamment à propos de l'introduction des langues vernaculaires, le débat sur le premier schéma doctrinal portant sur les sources de la Révélation (Écriture et Tradition) apparaît décisif. Attaqué par les tenants de la « nouvelle théologie », il fait figure de test de la capacité du Concile à traduire en actes l'objectif pastoral et la finalité œcuménique assignés par Jean XXIII. Sans atteindre le niveau qualifié des deux tiers pour provoquer son rejet, en raison de l'ambiguïté de la question posée et des stratégies divergentes, le vote d'orientation du 20 novembre n'en démontre pas moins l'existence d'une majorité en faveur du renouveau. Le lendemain, le pape, exerçant son autorité suprême, interrompt l'examen du texte et le renvoie devant une commission mixte émanant de la Commission doctrinale et du Secrétariat pour l'Unité, qu'il avait créé en juin 1960.

Rien n'est cependant joué, d'autant que l'incertitude demeure sur le calendrier et que la maladie du pape, découverte en novembre, hypothèque l'avenir. Alors que la fin de la session s'approche au milieu des heurts suscités par le premier examen du schéma De Ecclesia, le cardinal Suenens, archevêque de Malines, appuyé par le cardinal Montini, archevêque de Milan, définit une stratégie cohérente en proposant de structurer le programme conciliaire autour de l'Église, considérée en elle-même (ad intra) et dans son rapport au monde (ad extra). Débute alors une véritable « seconde préparation » au cours de l'intersession prolongée par la mort de Jean XXIII (3 juin 1963) et l'élection de Paul VI (21 juin), le choix de l'archevêque de Milan exprimant nettement la volonté des cardinaux de poursuivre le Concile, aussi inattendu dans ses premiers pas que dans son annonce initiale.

### II. L'expérience conciliaire

La présence à Rome, quatre années de suite pendant deux mois et demi, de quelque 2 300 à 2 400 Pères conciliaires, évêques pour la majorité ou supérieurs généraux, entourés d'experts, constitue en soi un événement majeur, scruté par les diplomates et les journalistes. Jamais aucun concile n'avait porté à un tel degré de visibilité l'universalité de l'Église catholique et tous les participants témoignent de la fécondité des contacts et des échanges qui rythment les sessions. Mais l'ampleur de l'assemblée les oblige aussi à s'organiser à des échelons intermédiaires

pour orienter les stratégies et les décisions. Les conférences nationales, anciennes ou en gestation, confortées par les textes conciliaires euxmêmes, constituent le cadre naturel pour la majorité des évêques. Elles s'élargissent à une dimension continentale en Amérique latine et en Afrique, où les évêgues autochtones, encore en minorité, s'organisent dès les premiers jours du Concile par-delà le clivage entre francophones et anglophones. À la base, avec une volonté inégale, les Pères créent des groupes de travail, aidés par les experts dont les interventions renouvellent leur bagage théologique, parfois très daté. À l'échelon supérieur, des liens sont établis entre les délégués des conférences grâce à l'Interconférence, souvent désignée par son lieu de réunion, la Domus Mariae, qui acquiert un poids réel sur le déroulement du Concile et auprès du pape, tout en gardant un caractère privé. Dans le même temps, des Pères se retrouvent, par-delà les clivages nationaux, selon les sensibilités ou les objectifs. Le groupe « L'évêque de Vatican II », promu par le chanoine Boulard, expert français, réunit en majorité des Français et des Latino-Américains préoccupés par la « pastorale d'ensemble » et l'évolution du style épiscopal. Ce dernier point est encore plus décisif pour les membres du cercle « Jésus, l'Église et les pauvres », soucieux d'assurer la présence des défavorisés au cœur du Concile. De leur côté, les réfractaires aux idées nouvelles se dotent d'un groupe de pression, le Coetus Internationalis Patrum, pour diffuser des mots d'ordre et influencer le pape sous la conduite du Français Lefebvre, de l'Italien Carli et des Brésiliens Proença Sigaud et Castro Mayer.



Le bulletin de vote des Pères conciliaires, avec trois options possibles : placet (oui) – non placet (non) – placet iuxta modum (oui avec amendements). Cliché Institut catholique de Paris, papiers Le Cordier.

Ces initiatives, souvent maintenues durant les intersessions, surtout dans le cadre national, accompagnent les activités conciliaires proprement dites. Chaque matin, les Pères se retrouvent dans la nef de la basilique Saint-Pierre – l'aula – pour les congrégations générales, qui se déroulent à huis clos, mais en présence des « obser-

vateurs », chrétiens non catholiques invités dès la première session, et des « auditeurs », laïcs et religieuses, conviés à partir de la seconde session. Après la messe, pendant plus de deux heures, les interventions sur les textes examinés se succèdent en latin, vite répétitives, parfois incompréhensibles compte tenu des accents nationaux et du défaut de maîtrise des Pères, concurrencées aussi par les opérations de vote, organisées parallèlement et multipliées lors des deux dernières sessions. Malgré les essais de réforme, et notamment la nomination en 1963 de quatre modérateurs appelés à supplanter le conseil de présidence (dix cardinaux), seul gestionnaire des congrégations en 1962, l'insatisfaction demeure jusqu'à la fin du Concile et favorise l'évasion vers les bars ouverts dans la basilique. L'aula n'en constitue pas moins un lieu majeur du Concile avec ses séances dramatiques, ses prises de parole retentissantes où s'affrontent les leaders de la curie, comme le cardinal Ottaviani, et les chefs de file de la majorité dominée par les Allemands (Frings), les Belges (Suenens), les Néerlandais (Alfrink), les Canadiens (Léger) et, à un moindre degré, les Français (Liénart), ses votes décisifs. Ces derniers, par un système de va-et-vient, déterminent le travail des commissions, élargies en 1963 et dotées d'un vice-président élu, mais toujours présidées par les chefs des dicastères. Elles mobilisent de 10 à 12% des Pères, les uns élus par l'assemblée, les autres – en nombre inférieur – nommés par le pape, et préparent ou révisent les textes, y compris entre les sessions, au prix de conflits souvent rudes, notamment au sein de la Commission doctrinale.

De ce travail, censé se dérouler dans le secret, l'opinion publique ne sait pas tout. Mais elle devient vite une actrice à part entière du Concile par l'intermédiaire de la presse, qui brise le sceau du secret en croisant les sources officielles du Bureau de presse et les sources privées au point d'orienter parfois les évêques « de base » euxmêmes, notamment lors des crises. Si les journaux créent l'événement en dramatisant les affrontements, ils répondent aussi aux attentes de l'opinion, par-delà les fidèles, et l'interaction entre la dynamique conciliaire et les configurations nationales constitue une dimension importante de l'événement Vatican II de session en session.

### III. De session en session

Un nouveau pape, un règlement aménagé (modérateurs), un programme allégé (dix-sept schémas au lieu de soixante-dix) : la deuxième session, qui débute le 29 septembre 1963, fait

figure de nouveau départ et permet à la majorité entrevue l'année précédente de prendre conscience d'elle-même et de s'affirmer. L'Église, présentée comme le Peuple de Dieu, est au cœur des débats et les affrontements ne manquent pas sur ce thème dans l'aula. Ils portent en particulier sur la définition de l'épiscopat et son rapport à la primauté pontificale (sacramentalité, collégialité), sur la restauration du diaconat permanent, appréhendée différemment selon les continents, ou sur la place de la Vierge Marie, que beaucoup de Pères veulent situer dans le mystère de l'Église quand les tenants du maximalisme marial plaident en faveur d'un schéma séparé. La tension monte au cours de la seconde quinzaine d'octobre dans l'attente des votes d'orientation, qui interviennent finalement le 30 octobre et donnent une nette avance aux thèses réformistes. Ils ne mettent pas pour autant un terme aux combats, symbolisés une semaine plus tard par le choc entre le cardinal Frings et le cardinal Ottaviani lors du débat sur le schéma concernant le gouvernement des diocèses et les difficultés se multiplient autour des questions sensibles de l'œcuménisme, de la liberté religieuse et du rapport avec le judaïsme. Au final, deux textes seulement sont votés et promulgués, le schéma sur les moyens de communication sociale, jugé peu satisfaisant par une partie des Pères, et le schéma sur la liturgie, plutôt bien accueilli, mais dont les évêques soupconnent vite les difficultés d'application sur un terrain déstabilisé, comme en France.



Pères du Concile. Cliché Archives diocésaines, Arras, 3 Z 12/518 (fonds Mgr Parenty)

Un an plus tard, après une intersession active, les Pères se retrouvent pour une troisième session dont certains pensent qu'elle sera la dernière. Le rythme de travail s'intensifie, les schémas font l'objet d'un examen accéléré, les votes se succèdent, les commissions ne chôment pas. Mais il est vite évident que le programme ne pourra pas

être achevé, surtout le schéma XIII portant sur les relations de l'Église avec le « monde », un texte non prévu initialement, difficile à rédiger, mais attendu par l'opinion publique. Les enjeux de fond renouvellent les heurts. La minorité, stimulée par le Coetus Internationalis Patrum, se fait plus offensive face à une majorité sûre d'ellemême, et pourtant gênée par des tensions inédites (schéma XIII) comme par les interventions de Paul VI. Le pape, discret en 1963, n'entend pas remettre en cause les choix du Concile. Mais, porté par une conscience tourmentée de sa charge et préoccupé de tendre vers l'unanimité, il n'hésite pas à suggérer des modifications qui font figure de concessions à la minorité, sinon de remise en cause des acquis. La dernière semaine de la session, du 14 au 21 novembre 1964, vécue comme « la semaine noire de Vatican II », en est l'illustration avec la Nota explicativa praevia sur la collégialité jointe au De Ecclesia, les modifications imposées au De Œcumenico, le report du vote du De libertate religiosa et l'attribution à Marie, lors de la cérémonie de clôture, du titre de Mater Ecclesiae susceptible de heurter une partie des « frères séparés ».

Le rôle du « crayon rouge » (Jan Grootaers) de Paul VI demeure une réalité irritante de la quatrième session, même si le pape annonce dès l'ouverture la création du synode destiné à associer les évêques au gouvernement de l'Église et si son voyage à l'ONU en octobre suscite l'adhésion enthousiaste des Pères. De la mi-septembre à la fin octobre, les débats reprennent pour mettre au point les derniers textes conciliaires. Puis le travail se poursuit dans les commissions, tandis que les évêques se retrouvent in aula pour le vote et la promulgation de onze des seize documents conciliaires. Le destin du schéma XIII, confié à l'archevêque de Toulouse, Mgr Garrone, reste longtemps incertain en raison de l'ampleur du chantier, des divergences d'appréciation entre Français et Allemands, du débat autour du contrôle des naissances, enlevé par le pape au Concile et confié à une commission ad hoc, des manœuvres autour de la condamnation du communisme, voulue par la minorité, et de la légitimité de l'arme nucléaire, mise en avant par une partie de l'épiscopat des États-Unis. Mais il est prêt début décembre 1965 et, le 8, le Concile prend fin avec la remise symbolique de messages adressés à diverses catégories de la société (femmes, jeunes, intellectuels, malades, etc.).

L'histoire de Vatican II ne s'achève pas avec la cérémonie de clôture du 8 décembre 1965, bientôt suivie par la création des institutions de gestion de la phase post-conciliaire, vite relayés par les organes ordinaires de la curie romaine, réformée et renouvelée dans son personnel. Le temps de la réception, c'est-à-dire de l'interprétation des textes et de leur mise en œuvre, a en fait commencé avant même la conclusion du Concile et ses modalités, souvent tumultueuses au tournant



SS Paul VI sort de Saint-Pierre après l'ouverture de la 2<sup>e</sup> session. Cliché Archives diocésaines, Arras, 3 Z 12/518 (fonds Mgr Parenty)

### Annexe

### **CHRONOLOGIE 1959-1965**

#### Annonce

25 janvier 1959 – Jean XXIII annonce la convocation d'un concile œcuménique, la réunion d'un synode du diocèse de Rome et la réforme du code de droit canonique.

### Phase antépréparatoire

17 mai 1959 – Création de la commission antépréparatoire présidée par le secrétaire d'État Tardini.

18 juin 1959 – Lettre du cardinal Tardini invitant les évêques et les prélats à lui envoyer leurs *vota* en vue du Concile (consultation étendue le 13 juillet aux nonces et le 18 juillet aux universités catholiques).

30 juin 1959 – Première réunion de la commission antépréparatoire en présence du pape.

24-31 janvier 1960 – Synode diocésain de Rome.

#### Phase préparatoire

5 juin 1960 – Motu proprio *Superno Dei Nutu* portant création de la commission centrale préparatoire, de dix commissions et de deux secrétariats.

14 novembre 1960 – Début du travail des commissions et secrétariats.

des décennies 1960 et 1970, continuent à peser sur l'interprétation de l'assemblée elle-même. Il appartient donc aux historiens de poursuivre leurs recherches pour mieux situer l'événement Vatican II dans l'histoire de l'Église catholique et des sociétés où celle-ci situe sa mission d'annonce de Jésus-Christ.

12-20 juin 1961 – Première réunion de la commission centrale préparatoire.

25 décembre 1961 – Bulle *Humanae Salutis* annonçant officiellement la convocation du Concile pour 1962.

2 février 1962 – Motu proprio *Consilium* fixant la date d'ouverture du Concile.

12-20 juin 1962 – Septième et dernière réunion de la Commission centrale préparatoire.

6 août 1962 – Motu proprio *Appropinquante Concilio* fixant le règlement du concile.

4 septembre 1962 – Bref apostolique portant nomination des membres des organes de direction du Concile.

5 septembre 1962 – Publication d'une liste d'observateurs par le Secrétariat pour l'unité des chrétiens.

11 septembre 1962 – Radiomessage de Jean XXIII. 28 septembre 1962 – Publication de la première liste d'experts (periti).

#### Première session

11 octobre 1962 – Ouverture du Concile – Allocution *Gaudet Mater Ecclesia* de Jean XXIII.

13 octobre 1962 – Première séance de travail – Renvoi de l'élection des commissions.

16 octobre 1962 – Élection des commissions.

20 octobre 1962 – Message du Concile à tous les hommes. 22 octobre-13 novembre 1962 – Débat sur le schéma *De sacra liturgia*.

14-21 novembre 1962 – Débat sur le schéma *De fontibus revelationis*.

23-27 novembre 1962 – Débat sur le schéma *De instru*mentis communicationis socialis.

1er-7 décembre 1962 – Débat sur le schéma *De Ecclesia*. 8 décembre 1962 – Clôture de la première session.

3 juin 1963 – Décès de Jean XXIII ; le concile est suspendu. 21 juin 1963 – Élection de Paul VI ; annonce de la poursuite du concile.

### **Deuxième Session**

29 septembre 1963 – Ouverture de la deuxième session. 30 septembre-30 octobre 1963 – Débat sur le schéma *De Ecclesia*.

8 octobre 1963 – Premiers votes sur le schéma *De sacra liturgia* 

5-15 novembre 1963 – Débat sur le schéma *De episcopis* ac de dioceseon regimine.

18 novembre-2 décembre 1963 – Débat sur le schéma *De Oecumenismo*.

4 décembre 1963 – Promulgation de la constitution *Sacrosanctum Concilium* et du décret *Inter mirifica*; clôture de la deuxième session.

#### Troisième session

14 septembre 1964 – Ouverture de la troisième session. 15-18 septembre 1964 – Débat sur le schéma *De Ecclesia*. 18-23 septembre 1964 – Débat sur le schéma *De pastorali* episcoporum munere in Ecclesia.

2º semestre 2012

23-28 septembre 1964 – Débat sur la déclaration *De libertate religiosa*.

25-30 septembre 1964 – Débat sur la déclaration De *Iudaeis et de non christianis*.

30 septembre-6 octobre 1964 – Débat sur le schéma *De apostolatu laicorum*.

13-15 octobre 1964 – Débat sur le schéma *De vita et ministerio sacerdotali*.

15-20 octobre 1964 – Débat sur le schéma *De Ecclesiis* orientalibus.

20 octobre-10 novembre 1964 – Débat sur le schéma *De Ecclesia in mundo huius temporis*.

6-9 novembre 1964 – Débat sur le schéma *De missionibus*. 10-12 novembre 1964 – Débat sur le schéma *De accommodata renovatione vitae religosae*.

12-17 novembre 1964 – Débat sur le schéma *De institutione sacerdotali*.

17-19 novembre 1964 – Débat sur le schéma *De educatione christiana*.

21 novembre 1964 – Promulgation de la constitution dogmatique *Lumen Gentium*, du décret *Unitatis reintegratio* et du décret *Orientalium Ecclesiarum*; clôture de la troisième session.

#### **Quatrième Session**

14 septembre 1965 – Ouverture de la quatrième session. 15-22 septembre 1965 – Débat sur le schéma *De libertate religiosa*.

21 septembre-8 octobre 1965 – Débat sur le schéma *De Ecclesia in mundo huius temporis*.

7-13 octobre 1965 – Débat sur le schéma *De activitate missionali Ecclesiae*.

4 octobre 1965 – Discours de Paul VI à l'ONU.

13-26 octobre 1965 – Débat sur le schéma *De ministerio* et vita presbyterorum.

28 octobre 1965 – Promulgation des décrets *Christus Dominus*, *Optatam totius* et *Perfectae Caritatis* et des déclarations *Nostra Aetate* et *Gravissimum educationis*.

18 novembre 1965 – Promulgation de la constitution dogmatique *Dei Verbum* et du décret *Apostolicam actuosita-*

7 décembre 1965 – Promulgation de la constitution pastorale *Gaudium et Spes*, des décrets *Ad gentes* et *Presbyterorum ordinis* et de la déclaration *Dignitatis humanae*; lecture de la déclaration commune du pape Paul VI et du patriarche Athénagoras.

8 décembre 1965 - Clôture du concile.

#### Phase post-conciliaire

3 janvier 1966 – Motu proprio *Finis Concilio* portant création d'une commission centrale et de cinq commissions post-conciliaires.

24 juillet 1967 – Création de la commission pontificale pour l'interprétation des décrets du concile Vatican II, qui prend la suite de la commission centrale post-conciliaire.

#### **BILAN DU CONCILE**

3058 Pères présents au total durant les quatre sessions. 168 congrégations générales et 10 sessions publiques. 2212 interventions orales et 4361 interventions écrites. 544 votes.

16 textes promulgués.

4 constitutions

Constitution sur la liturgie *Sacrosanctum Concilium* – 4 décembre 1963.

Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium* – 21 novembre 1964.

Constitution dogmatique sur la révélation divine *Dei Verbum* – 18 novembre 1965.

Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et Spes – 7* décembre 1965.

9 décrets

Décret sur les moyens de communication sociale *Inter mirifica* – 4 décembre 1963.

Décret sur les Églises orientales catholiques *Orientalum Ecclesiarum* – 21 novembre 1964.

Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio* – 21 novembre 1964.

Décret sur la charge pastorale des évêques *Christus Dominus* – 28 octobre 1965.

Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse *Perfectae caritatis* – 28 octobre 1965.

Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius* – 28 octobre 1965.

Décret sur l'activité missionnaire *Ad gentes* – 7 novembre 1965.

Décret sur l'apostolat des laïcs *Apostolicam actuositatem* – 18 novembre 1965.

Décret sur le ministère et la vie des prêtres *Presbyterorum* ordinis – 7 décembre 1965.

3 déclarations

Déclaration sur l'éducation chrétienne *Gravissimum educationis* – 28 octobre 1965.

Déclaration sur les relations avec les religions non-chrétiennes *Nostra aetate* – 28 octobre 1965.

Déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis Humanae* – 7 décembre 1965.



Réunion des évêques français à Rome, 1962. Cliché Archives diocésaines, Arras, 3 Z 12/518 (fonds Mgr Parenty)

### **Enquête sur les archives Vatican II**

P. Serge Sollogoub Archiviste à l'Institut catholique de Paris

# I. L'intervention du Recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Guiberteau au 8e Congrès de l'AAEF en 1987

Dans une courte allocution au congrès des archivistes<sup>1</sup>, Mgr Guiberteau lance un appel en ces termes : « Le but de cette rapide intervention est de vous transmettre une préoccupation et un appel à l'aide et à l'imagination ».

La préoccupation porte, d'une part, sur la protection et la conservation de « ces documents liés aux Pères conciliaires [qui] peuvent être très rapidement dispersés et détruits si l'on n'y prend pas garde : décès, déménagements, héritages... », et d'autre part, sur une classification et une conservation en vue de consultations éventuelles.

En réponse à cette préoccupation, plusieurs objectifs étaient définis :

- Identifier l'existence et les lieux de ces dépôts,
- Définir une classification-type des documents.
- Faire un catalogue des documents pour l'ensemble des acteurs du concile,
- Envoyer le catalogue à toutes les universités catholiques afin que des chercheurs puissent y trouver des indications utiles.

Et Monseigneur de conclure : « Il est important de commencer cette tâche qui dans une décennie serait sans doute encore plus difficile. [...] C'est un travail qui demandera de la patience et du temps mais qui sans doute s'avérera utile à nos successeurs ». Cette proposition reçoit un accueil enthousiaste des archivistes participants au congrès.

Le 21 décembre 1987, Mgr Guiberteau envoie une lettre circulaire à tous les évêques avec une ébauche de cadre-type qui sert de bulletin de réponse.



Dossier des évêques. Cliché Institut catholique de Paris

Fiche signalétique et cadre de classement des papiers Vatican II :

Les enquêtes sont envoyées et reviennent à l'Institut catholique de Paris (ICP) pour analyse. Un immense travail est fait par nos éminents prédécesseurs, Sœur Anne-Marie Abel, archiviste de l'Institut catholique de Paris et le Frère Jean-Pierre Ribaut, archiviste de l'université catholique de Lille. Ils font part de l'avancée des travaux dans un article paru dans le Bulletin de notre association :

« À l'heure où nous écrivons, 30 diocèses ont réagi à la circulaire de Mgr Guiberteau, soit environ un quart de l'ensemble.

Les premières réponses qui sont arrivées sont celles des nouveaux diocèses, créés après le Concile, n'ayant donc pas eu d'évêque conciliaire et n'ayant pas d'évêque à la retraite sur leur territoire. Ces réponses, bien qu'indispensables, n'apportent évidemment pas grand-chose à l'élaboration du catalogue. »<sup>2</sup>

### 1. Les difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés entravaient le travail de l'archiviste. La trace des papiers conciliaires n'était pas encore retrouvée. Puis quand les documents furent trouvés, la difficulté a été de juger l'intérêt des papiers quand il n'y a pas de notes personnelles, mais seulement des documents imprimés.

<sup>1 «</sup> Intervention de Mg Paul Guiberteau, recteur de l'Institut catholique de Paris », Les archives ecclésiastiques et religieuses à travers les périodes troublées : actes du 8e congrès national, Paris, 30 novembre – 2 décembre 1987. Paris, Association des archivistes de l'Église de France, 1988. p. 214.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives de l'Église de France, Pâques 1988, n° 29 p. 7-13.

La politique des réalisateurs de l'enquête était d'indiquer même des sources imprimées, ce qui permettait de rendre service en indiquant aux chercheurs la présence de sources à côté de chez eux.

Parmi les autres difficultés rencontrées : le manque de temps et l'absence d'archiviste.

### 2. Le futur catalogue et l'informatique

L'objectif de l'élaboration d'un catalogue des sources nécessitait d'harmoniser les inventaires pour une utilisation informatisée des données rassemblées. « Mais nous n'en sommes pas encore là ».

« Quand le catalogue paraîtra, on pourra dire qu'il est l'œuvre commune des diocèses de France », voici un objectif et une œuvre à laquelle il nous faut de nouveau nous atteler aujourd'hui.

### II. Analyse de l'enquête

Cent trente-six dossiers d'évêques pour 87 diocèses (vraisemblablement, les 30 premières réponses ne figurent-elles pas : il n'y a pas de dossier, par exemple, pour Nanterre, un des nouveaux diocèses fondés au lendemain du Concile).

Parmi ces 136 dossiers, 20 dossiers sont soit sans réponse, soit vides, ou alors l'évêque n'a pas participé au Concile à cause de son âge ou de la maladie. Le taux de réponses est donc très bon selon l'habitude des archivistes (85 %). Ce taux a bénéficié de la persévérance de Sœur Abel, qui a harcelé un certain nombre d'archivistes, au vu des nombreuses lettres retrouvées dans les dossiers.



Inventaires publiés dans la collection Documents pour l'histoire du concile Vatican II. Cliché Institut catholique de Paris

Sur les 116 dossiers restants, 10 ont fait l'objet d'un inventaire publié avec la collaboration de l'ICP dans la collection *Documents pour l'histoire du concile Vatican II*, dont voici la liste :

- Inventaire du Fonds Pierre Haubtmann, 1992.

- Inventaire du Fonds Jacques Le Cordier, 1993.
- Inventaire du Fonds Jean Streiff, 1996.
- Inventaire du Fonds Charles de Provenchères, 1998.
- Inventaire du Fonds Pierre Veuillot, 1998.
- Inventaire du Fonds Achille Liénart, 1998.
- Inventaire du Fonds Jacques Ménager, 1999.
- Inventaire des Fonds Henri Dupont et Adrien Gand, 2001.
- Inventaire du Fonds René Laurentin, 2 tomes, 2001 et 2002.

Sur les 106 dossiers restants, 67 dossiers font état de la présence d'archives et du lieu de leur conservation. Sur ces 67 dossiers, 34 possèdent un inventaire plus ou moins détaillé, allant d'une à deux pages jusqu'à 60 pages.

D'autres n'ont que la liste des articles parus dans les *Semaines religieuses*.

Enfin, pour certains, nous ne sommes sûrs de rien, entre le lieu de conservation (les archives de Mgr Mouisset seraient à la bibliothèque du séminaire) et l'existence des archives (celles de Mgr Vial évêque de Nevers au moment du Concile puis évêque de Nantes, seraient peut-être à Nevers ?). Pour les archives de Mgr Chevalier, évêque du Mans, par exemple, le dossier renferme une lettre de Mgr Gilson indiquant la présence de malles dans une pièce de l'évêché, avec vraisemblablement les papiers qui nous intéressent, mais Mgr Gilson devait regarder lui-même le contenu de ces papiers, je ne suis pas sûr que cela a été fait à ce jour.

Je pourrais continuer encore longtemps à faire état des indices, courriers et autres pièces contenues dans les dossiers, mais cela ne serait pas de grand intérêt. Je tiens à la disposition des participants, le texte brut de l'analyse que je peux envoyer par courrier électronique à toute personne qui en fera la demande et à la disposition des archivistes diocésains, le contenu des dossiers les concernant si cela peut les aider.

### III. Les limites de l'enquête

L'enquête n'est pas exhaustive, pour 150 Pères conciliaires, nous n'avons que 136 dossiers, lesquels manquent ?

Concernant les experts, j'ai retrouvé les dossiers récemment avec d'autres dossiers d'un centre de recherche Vatican II, et d'après ce que j'ai pu en lire, tout le travail reste à faire car aucun n'avait versé ses archives. Maintenant que la plupart sont décédés, les recherches peuvent

continuer. Enfin il y a les dossiers vides, qui amènent quelques regrets, celui de Mgr Courbe, par exemple, évêque auxiliaire de Paris et titulaire du Siège de Castoria. Si vous me permettez de citer un petit extrait du Journal de Mgr Blanchet, recteur de l'ICP pendant le Concile, pour vous permettre de faire connaissance avec cette personnalité haute en couleurs :

Journal de Mgr Blanchet au 13 novembre 1962 « Mais à « Saint-Louis », c'est Saint-Stanislas. Fête de Mgr Courbe. C'est une fête joyeuse! Mgr Courbe avait eu l'idée – je l'ai noté – de faire dimanche « chanoines de Castoria » non seulement tous les évêques présents qui ne le sont pas encore, mais les chapelains de Saint-Louis. Il y avait eu d'abord le rappel des trois points de la règle des chanoines de Castoria : 1) Garder le sourire toujours partout et quand même ; 2) interpréter toujours en bon sens les paroles et les actes d'autrui, « encore que » les apparences soient contraires (ce « encore que » a une certaine popularité) ; 3) [blanc].

. En souvenir de cette réception « mémorable », avec rites (la main droite du parrain sur l'épaule gauche du récipiendaire, la formule « Je te fais chanoine de Castoria » et le cri « unanime » « Castoria » !!!), et en écho de la joie de gamin que nous y avions prise, il y eut au repas du soir que nous avons eu avec la communauté des chapelains une cérémonie elle aussi fort joyeuse, un toast à l'adresse et en l'honneur de Mgr Courbe, par l'abbé [blanc] – un toast en latin très fin, d'une ironie mesurée, faussement conventionnel, – quelque chose d'excellent – et une chanson avec reprise en chœur du refrain! Les « Venerabiles Patres Concilii » avaient dépouillé toute majesté et s'amusaient franchement. Mgr Llosa, l'évêque d'Ajaccio, notre doyen d'âge, – un homme charmant de simplicité et de gentillesse – n'était pas le dernier à prendre part à cette gaité sans arrière-pensée ni malice. Mgr Courbe a naturellement répondu à sa manière qui n'est qu'à lui, abondante en anecdotes, en mots amusants, avec une pointe d'émotion ici et là. »3

Après cette enquête, le principal succès de l'entreprise a été la publication de ces dix volumes d'inventaires, qui sont toujours en vente au service des archives de l'ICP. L'informatique et Internet sont entre-temps entrés dans nos pratiques. Les inventaires des trois fonds conservés à l'ICP sont



Dossiers d'enquête conservés par les Archives de l'ICP

maintenant disponibles au format pdf sur la page des archives du site de l'ICP.

Les services qui le désireraient peuvent en faire autant avec les fonds dont les inventaires ont été publiés avec le soutien de l'ICP.

### **En conclusion**

Beaucoup de choses restent à faire pour mener à bien ce projet de catalogue commun qui a sa raison d'être encore aujourd'hui. Que cette modeste présentation soit aussi l'occasion de rendre hommage au travail de deux éminents archivistes, Sœur Abel et le Frère Ribaut, mais aussi d'encourager tous les autres archivistes à collaborer à ce projet que les résultats de l'enquête de 2012 devraient relancer en espérant que la célébration du cinquantième anniversaire de la clôture sera aussi la célébration de la parution de cet outil.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> « Journal conciliaire de M<sup>gr</sup> Blanchet », *Transversalités*, janviermars 2012, n° 121, p. 65-66.

# Vatican II dans les archives des diocèses et des congrégations : Réflexions sur l'enquête de 2011-2012

M. Christian Sorrel Professeur d'histoire contemporaine Université de Lyon (Lyon 2)

À l'approche du cinquantenaire du Concile et dans la perspective du colloque programmé par le Comité pontifical des sciences historiques<sup>1</sup>, il a semblé nécessaire de prendre une initiative pour actualiser les données de l'enquête sur les archives des Pères conciliaires lancée par l'Institut catholique de Paris à la fin des années 1980, compte tenu du décès de la majorité d'entre eux ou de la réorganisation des services d'archives. Mais il s'agissait aussi d'initier un élargissement dans le temps et l'objet (mise en application des décisions conciliaires dans les diocèses et les congrégations religieuses) pour répondre à l'orientation accrue des historiens du catholicisme français vers les années 1960 et 1970, dont l'analyse, parfois hypothéquée par les polémiques ecclésiales, ne peut se passer de l'accès à une documentation originale2. Deux questionnaires ont été diffusés fin 2011, en deux versions déclinées pour les diocèses et les congrégations, avec le souci de rester dans des exigences raisonnables eu égard aux charges des responsables<sup>3</sup>. Le premier concernait les archives des Pères au sens strict et devait permettre des réponses précises renvoyant aux inventaires réalisés pour l'Institut catholique ou ultérieurement. Le second, plus englobant, dont la rentabilité attendue était nécessairement moindre, visait à attirer l'attention sur des fonds encore mal connus ou sommairement classés dont l'exploitation est appelée à se développer.

Au total, 56 réponses ont été reçues, 39 venant de diocèses et 17 de congrégations religieuses, féminines en majorité et souvent de taille modeste4. Dans ce dernier cas, bien sûr, seuls les ordres et congrégations masculins conservent les papiers de participants au Concile, évêgues missionnaires (Franciscains), experts privés d'évêques missionnaires (Capucins) ou supérieurs majeurs (dom Bernard de Terris, abbé de Lérins), avec une exception pour les Filles de la Charité, dont la supérieure générale, mère Suzanne Guillemin, a été auditrice. Sinon, pour les religieuses comme pour les religieux, on peut identifier deux grands ensembles, les imprimés (revues, circulaires) et la documentation, riche et abondante, mais pas toujours classée ou accessible, produite pour la révision des constitutions en application du décret Perfectae Caritatis (enquêtes auprès des membres, matériaux pour les chapitres géné-



Extrait du « trombinoscope » des évêques publié par La Croix à la veille de la première session

Dans les diocèses, les situations restent contrastées, comme à la fin des années 1980, et les papiers personnels des Pères ou les documents de la période conciliaire ne sont pas toujours inven-

<sup>1</sup> Il Concilio Ecumenico Vaticano II alla luce degli archivi dei Padri conciliari (Rome, 3-5 octobre 2012). Les actes seront publiés avec une communication de Bernard Barbiche et Christian Sorrel, « Les archives des Pères conciliaires français. Inventaires et perspectives de recherche »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Christian Sorrel, « Une histoire nécessaire », dans Jean-François Gall-NIER-PALLEROLA et al., dir., L'Église de France après Vatican II (1965-1975), Paris, Éd. Parole et Silence, 2011, p. 23-34.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les questionnaires sont reproduits en annexe.

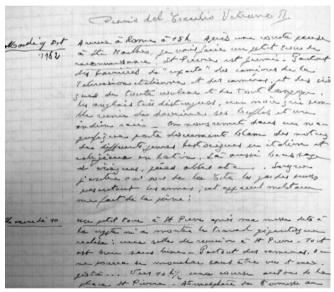
<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Données à la date de l'assemblée générale de l'Association des archivistes de l'Église de France dont la tenue a déjà suscité de nouvelles réponses. L'enquête se poursuit en vue de publier un répertoire pour le cinquantième anniversaire de la clôture du Concile (pour tout renseignement : christian.sorrel@univ-lyon2.fr).

toriés, malgré d'indéniables progrès (Poitiers, Saint-Brieuc, Angers, etc.). Des fonds non identifiés alors, notamment lorsqu'ils étaient en possession des acteurs, le sont désormais (Mouisset, Nice; Marty, Rodez), tandis que d'autres, bien attestés, auraient disparu (Boillon, Verdun). Des incertitudes existent en revanche pour plusieurs évêques (Vincent, Bayonne), d'autant que le partage entre papiers personnels et papiers de fonction était parfois flou et que la retraite loin de la résidence épiscopale a accru les risques de dispersion et de disparition lors du décès. Si les dossiers concernant la vie des diocèses dans les années 1960 et 1970 sont généralement abondants, à l'heure de l'« Église polycopiante », les fonds personnels sont souvent plus modestes, ce qui ne veut pas dire sans intérêt. Leur taille reflète sans doute pour une part l'activité de leurs détenteurs, comme le montre la documentation variée de membres actifs des commissions conciliaires (Veuillot, Paris ; Huyghe, Arras ; de Provenchères, Aix-en-Provence). Mais des évêques moins en vue ont aussi gardé des dossiers divers et complets, précieux pour les historiens (Vion, Poitiers).

Bien sûr, la plupart des fonds possèdent, en partie ou en totalité, les nombreux imprimés diffusés par le secrétariat du Concile, parfois annotés. Moins répandus, plus fragiles, rarement constitués en séries complètes sont les documents qui reflètent les activités collectives ou individuelles des Pères durant les sessions et intersessions : circulaires du Secrétariat de l'épiscopat, notes du Comité de réunion de l'épiscopat français, créé en 1963, et des ateliers de travail, résultats des réflexions menées dans les régions apostoliques, correspondances avec les experts. Les échanges avec les fidèles constituent un autre ensemble, inégalement fourni. Si les lettres pastorales, les « lettres de Rome » du bulletin diocésain, les interviews, les conférences au retour du Concile sont légion et n'évitent pas toujours la langue de bois, ces textes ne doivent pas être négligés pour autant à l'heure où l'opinion se passionne pour le concile. Tout aussi utiles sont les enquêtes sur les attentes des fidèles à la veille ou au début du concile (Poitiers, Saint-Brieuc, Maurienne et Tarentaise) et les remarques, spontanées ou sollicitées, sur des thèmes sensibles du schéma XIII comme le contrôle des naissances ou l'arme nucléaire.

Avec les journaux, l'historien accède à une parole privée. Souvent exploités hors de France au point de susciter l'attaque des tenants d'une histoire du Concile identifiée à la seule interprétation de sa production textuelle, ils ne l'ont

guère été en France, sauf pour les grands noms de l'expertise théologique (Congar, de Lubac). Ils sont pourtant loin d'être négligeables pour la connaissance de l'épiscopat français. Une quinzaine au moins ont pu être repérés, inscrits dans la durée d'une carrière (Blanchet, Guerry, Mouisset, Marty) ou nés de l'événement, tenus fidèlement à chaque session (Pourchet, Jauffrès, Piérard) ou délaissés (Kervéadou, Béjot, Ferrand), centrés sur l'assemblée (Parenty) ou faisant place à ses àcôtés mondains et touristiques. Il en est de même pour les secrétaires (Loisel, secrétaire de Mgr Kervéadou) ou les experts (Hautmann; Breysse, vicaire général de Mgr Couderc), tandis que l'évêque auxiliaire d'Autun Hermil se situe entre le journal privé et les « lettres de Rome » publiques dans ses correspondances adressées à un groupe d'anciens paroissiens<sup>5</sup>.



Détail de la première page du journal de Mgr Parenty, évêque auxiliaire d'Arras. Cliché Archives diocésaines, Arras, cote 3 Z 12/355.

Cette documentation, partiellement repérée depuis l'enquête de l'Institut catholique de Paris, n'a guère été utilisée pour l'heure, sinon ponctuellement pour des recherches portant sur un document conciliaire à l'élaboration duquel un évêque français a pris part. Elle n'a nourri ni biographie, ni étude collective de l'épiscopat dans ses dynamiques, ses méthodes de travail, ses

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Elles ont été éditées sous le titre *Journal du Concile Vatican II 1963, 1964, 1965*, Guilherand-Granges, Impressions modernes, 2012, 117 p. Un seul journal épiscopal a été entièrement publié pour l'heure, mais sans apparat critique (*Carnets conciliaires de Mgr Auguste Jauffrès, ancien évêque de Tarentaise*, Aubenas-sur-Ardèche, Maison Sainte-Marthe, 1992, 345 p.). Le journal de Mgr Blanchet est en cours d'édition dans la revue *Transversalités* de l'Institut catholique de Paris dont il fut le recteur (2012-2013).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Frédéric Le MOIGNE, Christian SORREL, « « Les évêques français et le concile Vatican II », *Anuario de historia de la Iglesia*, vol. 21, 2012, p. 185-205.

mécanismes d'identification à la majorité, mais aussi ses recompositions, ses nuances et ses déplacements. Il en est de même pour les congrégations, dont l'histoire a rarement franchi la borne du milieu du siècle, même pour des démarches internes. L'exploitation de ces fonds, joints à d'autres (Archives du ministère des Affaires étrangères, Centre national des archives de l'Église de France, Fonds du Concile à l'*Archivio segreto vaticano*, documents originaux ou copies détenus par l'Institut pour les sciences religieuses de Bologne), rend possible une véritable histoire française de Vatican II. Celle-ci, ouverte aux circulations et aux échanges promus par le Concile,

ne doit pas se refermer sur l'hexagone. Mais elle constitue une étape indispensable pour mieux analyser l'histoire des diocèses et des congrégations des années 1950 aux années 1970 et préciser les mécanismes de la « crise » qui emporte le catholicisme post-conciliaire, notamment dans sa relation avec le Concile lui-même ou ses modalités de mise en œuvre. L'entreprise suppose une relation respectueuse et confiante entre les autorités religieuses et les archivistes, attentifs aux réserves prudentielles à l'égard des personnes et des institutions, et les historiens, qui savent lier méthode critique et exigence éthique, mise à distance de l'objet d'étude et empathie.

### Annexe - Questionnaires proposés aux archivistes en 2011

A. Archives des Pères conciliaires (diocèse ou congrégation)

Nom du Père conciliaire (évêque, évêque émérite, évêque auxiliaire, vicaire apostolique, supérieur majeur)

Ses papiers personnels sont-ils conservés ? où ? sont-ils classés ?

Existe-t-il, parmi eux, un fonds concernant spécifiquement le concile ?

Quelles sont les limites chronologiques des documents conservés dans ce fonds ?

Description sommaire de ce fonds (journal, mémoires, documents officiels, etc.), avec éventuellement les principales cotes Conditions de consultation (existence ou non d'un inventaire sommaire ou détaillé, accès autorisé ou non, conditions de dérogation éventuelle)

Autres informations

### B. Archives de la période conciliaire (diocèse)

Les archives diocésaines possèdent-elles des fonds de personnalités associées au concile (experts, observateurs, théologiens, etc.) ? Lesquels ? Quelle est leur nature ?

Les archives diocésaines conservent-elles des enquêtes menées auprès des prêtres, des fidèles, des œuvres et des mouvements sur leurs attentes ou leurs réactions face au concile ?

Existe-il, dans les papiers personnels de prêtres décédés ou dans d'autres fonds, des documents portant sur la période conciliaire ? (témoignages, réflexions, sermons, etc.)

Quelles sont les données disponibles dans la Semaine religieuse (comptes-rendus de l'évêque, enquêtes, etc.)

Quels sont les principaux fonds susceptibles d'éclairer la réception du concile dans les années 1960-1970 ?

### C. Archives de la période conciliaire (congrégation)

Les archives possèdent-elles des fonds de personnalités associées au concile (experts, observateurs, théologiens, etc.) ? Lesquels ? Quelle est leur nature ?

Les archives conservent-elles des enquêtes menées auprès des membres des ordres et des congrégations sur leurs attentes ou leurs réactions face au concile ?

Existe-il, dans les papiers personnels de religieux(ses) ou dans d'autres fonds, des documents portant sur la période conciliaire ? (actes de chapitres, journaux, correspondances, témoignages, réflexions, sermons, etc.)

Quelles sont les données disponibles dans les revues officielles de l'ordre ou de la congrégation (comptes-rendus, enquêtes, etc.)

Quels sont les documents conservés sur le processus de révision des constitutions mis en œuvre à la suite du concile ?

### Le cardinal Liénart et le concile Vatican II

 $$\mathsf{M}^{\mathsf{me}}$$  Catherine Masson Maître de conférences honoraire de l'Université catholique de Lille

Le cardinal Liénart, au terme d'un épiscopat lillois de quarante ans (1928-1968) a eu tout au long du Concile des responsabilités importantes et le coup d'éclat du 13 octobre 1962 a accrédité l'idée qu'il y a joué un rôle de premier plan. Il a effectivement entendu l'appel lancé par Jean XXIII et y a donné toutes ses forces. Mais sans minimiser son énorme investissement, ni l'influence qui est encore la sienne alors, nous constaterons que cette affirmation a besoin d'être nuancée.

Il s'agit aussi de relire cette histoire, cinquante ans après, au regard de la réception et de l'interprétation du Concile. La réception du Concile débute dès ses premiers travaux et en est un aspect constitutif. Le cardinal Liénart a démissionné en 1968, il est mort en 1973. Son être et son agir, au concile et dans son diocèse, sont marqués par cette première réception. De ce point de vue, nous retiendrons deux préalables qui donneront le cadre de notre analyse : nous nous situons dans une herméneutique de continuité et de réforme, l'épiscopat du cardinal Liénart ayant déjà contribué, par bien des aspects, à mettre en œuvre le mouvement de réforme (biblique, liturgique, œcuménique, etc.), qui a caractérisé le premier XXe siècle et qui s'est déployé au Concile. L'autre préalable concerne les clés de lecture de Vatican II. L'une d'elles reste l'Église (Lumen gentium), mais on tend de plus en plus aujourd'hui à considérer l'importance de la Parole de Dieu et du retour aux sources (Dei Verbum). Or le souci et l'amour de l'Église et l'étude, la méditation et la mise en œuvre de la Parole sont également deux dimensions essentielles de l'épiscopat du cardinal.

Nous allons donc mettre en perspective cet épiscopat et l'action du cardinal Liénart au Concile, en donnant d'abord sa place à l'événement du 13 octobre 1962, situé comme aboutissement de la période préparatoire et amorce d'un tournant essentiel ; nous verrons ensuite comment le cardinal Liénart est un des acteurs de la majorité, en soulignant les harmoniques entre sa personnalité, sa formation, sa spiritualité, son action et les grandes orientations du Concile, tout en nous interrogeant sur les limites de son action concrète. Nous terminerons par quelques éclairages sur la réception dans le diocèse.

### I. De l'annonce du Concile au coup d'éclat du 13 octobre 1962

Jean XXIII convoquant le concile exhorte à reconnaître « les signes [...] des temps » (Matthieu, 16, 3). « Nous distinguons, dit-il, au milieu de ces ténèbres épaisses de nombreux indices qui nous semblent annoncer des temps meilleurs pour l'Église et le genre humain » (*Humanis salutis*, 1961). L'expression « signe des temps » fait écho aux préoccupations du cardinal Liénart. Il a 75 ans, en 1959, un âge où l'on est en droit d'aspirer au repos, mais il répond avec enthousiasme, à ce nouvel appel à servir l'Église. C'est pour lui une « chance ».



Prise de parole du cardinal Liénart lors de la 1<sup>re</sup> séance du Concile le 13 octobre 1962. Cliché, Archives diocésaines, Lille, 3 A 54

L'histoire du Concile, est d'abord celle d'une préparation. Dans la réponse du cardinal à l'enquête préparatoire<sup>1</sup>, on voit surgir les problèmes auxquels il a été confronté et qui lui ont déjà permis d'amorcer une réflexion sur la nécessaire évolution de l'Église. Ses préoccupations très diverses<sup>2</sup> rejoignent celles d'autres évêques et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Yves-Marie HILAIRE, « Les vœux des évêques français après l'annonce du Concile de Vatican II (1959) », in *Le deuxième Concile du Vatican (1959-1965)*, actes du colloque organisé par l'École française de Rome en 1986, publications de l'École française de Rome, 1989.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La mission des évêques, le collège apostolique et ses relations avec le pape, les relations avec la curie, la distinction entre sacerdoce ministériel et sacerdoce universel des baptisés, le souhait d'une meilleure collaboration entre évêque, clergé et laïcs, d'une liturgie qui permette une plus grande participation des fidèles, de la possibilité de concélébrer, de structures qui favorisent les liens, aux niveaux diocésain et national, etc.

plusieurs vont faire l'objet d'importants travaux. Il est membre, dès 1960, de la commission centrale préparatoire, chargée d'établir les règles de procédure du concile, de relire et éventuellement amender les textes préparés par les commissions préparatoires<sup>3</sup>. La commission centrale, constituée d'évêgues du monde entier, a une approche souvent plus pastorale et plus ouverte que les autres, principalement constituées de membres de la curie. Son rôle reste cependant assez modeste, d'autant que l'essentiel du travail est fait par le secrétariat du Concile. Ses décisions ne sont pas nécessairement suivies d'effet, ainsi, par exemple, le choix, apparemment soutenu par Jean XXIII, d'utiliser les langues vivantes avec des moyens de traduction modernes : « Comment se fit-il qu'ensuite le Règlement du Concile prescrivit au contraire que tous les débats du Concile se feraient en latin ? Mystère », commente le cardinal.

Quant aux textes soumis par les commissions préparatoires, ils lui apparaissent conçus dans un esprit très étroit, très juridique, éloigné des intentions de Jean XXIII. Liénart est parmi les évêques les plus critiques à leur égard et semble avoir pris, très tôt, la mesure de ces difficultés, comme des résistances de l'appareil romain. Il est au premier rang de ceux qui aideront le Concile à prendre sa liberté.

Le 11 octobre 1962, le discours de Jean XXIII (Gaudet Mater Ecclesia) laisse augurer une grande ouverture : il invite à se mettre au travail joyeusement, sans crainte, en recueillant pour aujourd'hui le « riche trésor » qu'est la doctrine catholique, ajoutant : « Autre est le dépôt lui-même de la foi, [...] et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées ». Ce discours aura à terme une très grande portée. Mais la préparation n'a pas été tout à fait dans ce sens et le premier sujet d'inquiétude de beaucoup d'évêgues concerne les élections pour les commissions conciliaires, prévues pour la première séance plénière, le 13 octobre. Les faits sont connus : Liénart prend la parole, qui pourtant vient de lui être refusée par le cardinal Tisserant qui préside la séance, pour dire qu'il est impossible de voter, les évêques ne se connaissant pas. Il est immédiatement soutenu

par le cardinal allemand Frings. L'assemblée applaudit. La séance est levée. Le pape approuve le report et la presse du monde entier s'empare de l'événement. Celui-ci est diversement interprété : révolte des évêgues français, complot franco-allemand, révolte contre le pape... Ce qui est sûr c'est que ce n'est ni un complot, ni un acte isolé, mais plutôt le résultat d'une convergence « à mi-chemin d'un engagement personnel catalyseur et du malaise d'un groupe restreint d'évêques » (Riccardi4), dans un climat lourd d'incertitudes. On sait que quelques évêques français (Ancel, Garrone) et un théologien (Martimort) ont, la nuit précédente, préparé un texte en latin, que le cardinal Joseph Lefebvre (Bourges) a transmis au cardinal Liénart en entrant dans la basilique, ce qui aurait agacé Liénart, qui n'aimait pas qu'on lui dicte sa conduite, mais lui sera d'autant plus utile qu'il n'a rien préparé et est incapable d'improviser en latin. Lui-même a reconnu ces faits et « le concours de circonstances extérieures », mais il donne le rôle principal à « l'emprise » de l'Esprit<sup>5</sup>. On peut penser qu'il a parlé parce qu'il est personnellement convaincu du bien-fondé de cette intervention mais aussi parce que lui seul pouvait le faire compte tenu de sa position à la table de présidence. « L'intervention du cardinal Liénart constitue un très bel exemple de l'aboutissement heureux d'une activité de « lobby » par laquelle le cours de l'histoire est infléchi », écrit Philippe Levillain6 qui donne à ce qu'il appelle un « plébiscite par applaudissements » un rôle essentiel. Ce qui est important, c'est que le Concile conquiert sa liberté de fonctionnement sur la Curie qui a dominé la phase préparatoire. Sur le fond du problème, 70 % des membres des commissions préparatoires seront en fait reconduits.

### II. Un acteur dynamique de la majorité conciliaire

Liénart le dit lui-même, il se fait ensuite plus discret, craignant de jouer un rôle de vedette<sup>7</sup>. Il

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La méthode consiste à s'exprimer chacun son tour, par ordre hiérarchique. Du fait de son rang et de son ancienneté, le cardinal Liénart est le deuxième et il a toujours à prendre la parole parmi les premiers, ce qui n'est guère facile. Il tient, dit-il, à être sincère sans toutefois donner le ton, à faire évoluer certains textes sans pour autant être trop critique à l'égard du travail des commissions, ce qui l'oblige à une certaine réserve. Cette difficulté marque chacune de ses prises de parole en commission ou en congrégation générale.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> In G. Alberigo, *Histoire du concile Vatican II*, <sup>5</sup> tomes, Paris, éd. du Cerf, 1997-2005.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. « Vatican II par le cardinal Liénart ancien évêque de Lille », *Mélanges de science religieuse (MSR,* 1976). La plupart des citations du cardinal en sont issues.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. Philippe Levillain, *La mécanique politique de Vatican II, majorité et unanimité dans un concile*, Beauchesne, 1975, p. 188.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Au regard des statistiques, il intervient une dizaine de fois en séance plénière (4e rang des évêques français). Cf. Alain MICHEL, « L'épiscopat français au deuxième Concile du Vatican », Le deuxième Concile du Vatican (1959-1965), op. cit.

garde cependant tout au long du Concile des responsabilités importantes<sup>8</sup>. Parmi celles-ci la commission de coordination qui est au cœur de la seconde préparation, après le rejet de la plupart des textes préparatoires : ses membres rénovateurs réussissent à y exprimer des propositions après l'effondrement de la première et Liénart y est très impliqué. Il s'intéresse à beaucoup de questions, même s'il connait plus ou moins ses limites : il dit, par exemple, en 1962, la difficulté du travail, du fait du grand nombre de sujets à étudier sur lesquels il n'est « pas toujours particulièrement compétent ». Et il y a toujours cette obligation de parler en latin. Peu à peu, chez lui comme chez d'autres, une prise de conscience de la nécessité d'une collaboration avec les théologiens se fait plus vive. Par exemple, le courant semble passer assez bien entre lui et le Père Congar, en général assez sévère à l'endroit des évêgues français (trop sans doute), qu'il trouve « bien gentils, bien disposés, mais mous », ayant « trop peu d'« irascible », peu disposés à travailler avec les théologiens, alors que Liénart est « étonnamment jeune et « présent », « le seul qui ait de la classe », celui des évêques français avec lequel il préfèrerait travailler. La première session du Concile, qui n'a vu aboutir aucun texte, est un moment essentiel, sorte de première réception au cours de laquelle se multiplient les rencontres, se créent des groupes et réseaux qui ouvrent pour les évêques le champ d'un possible qu'ils n'ont pas pu envisager dans la solitude de leurs bureaux ou diocèses. Le cardinal Liénart est en lien avec des théologiens (P. Glorieux, son théologien, G. Martelet, souvent cité par de Lubac en lien avec Liénart, ou P. Congar), avec d'autres évêgues au sein de ce qui va devenir la conférence épiscopale française, avec d'autres conférences épiscopales (allemands par exemple, ou évêques venant des jeunes Églises), avec les cardinaux Bea du secrétariat pour l'Unité et Suenens, etc.

Simultanément se dessine la majorité conciliaire, dont il est un membre actif, sinon un leader. Un trait de caractère mis en avant par le Père Vinatier est assez éclairant : comparant les tempéraments des cardinaux Suhard et Liénart, il souligne chez l'un l'âme de prophète, chez l'autre le tempérament d'apôtre, le premier vivant « par avance, comme physiquement, dans sa conscience et dans son cœur, ce que les chrétiens de France seraient appelés à vivre demain » le second se mettant « en branle devant l'événement concret d'aujourd'hui, devant la question précise



Le cardinal Liénart au Concile avec M<sup>gr</sup> Huyghe, évêque d'Arras et M<sup>gr</sup> Sauvage, évêque d'Annecy. Archives diocésaines, Lille, 3 A 54

qui lui était posée : tout en lui se concentrait alors sur le problème pastoral à résoudre »9. Effectivement, le cardinal Liénart n'est pas un visionnaire, mais il est capable de faire siennes une intuition et une œuvre qu'il soutient ensuite sans faille, au point que parfois on lui en attribue la paternité. L'histoire de son épiscopat à Lille peut être relue au regard de ce trait, qui éclaire aussi son action au Concile : nous allons l'évoquer à travers trois exemples, la Parole de Dieu, l'Église dans son mystère et l'Église dans son rapport au monde.

Les interventions de Liénart au concile s'enracinent d'abord, dans sa spiritualité, centrée sur le Christ et aiguisée par une fréquentation assidue de la Parole de Dieu. Or dans la lecture qu'ils en font aujourd'hui, des théologiens<sup>10</sup> considèrent que le rapport à la Parole de Dieu et au Christ est une des données essentielles du Concile. Mgr Dagens (Lourdes mars 2012), évoquant Vatican Il comme une expérience spirituelle, souligne qu'il ne fut pas d'abord une réorganisation de l'Église mais un renouvellement à partir d'une réalité vivante, sa source, le Christ, Lumen gentium. Il semble intéressant de relire l'action du cardinal Liénart à l'aune de cette réflexion. Sa spiritualité est christocentrique. D'autre part, dès le séminaire, il manifeste son goût pour l'Écriture, qu'il enseigne ensuite. Ouvert au renouveau biblique, il encourage le projet dit Bible du cardinal Liénart qui, en 1951, avant la Bible de Jérusalem, est une première tentative pour rendre la Bible accessible aux fidèles.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Conseil de présidence, commission de coordination, commission mixte sur le *De Revelatione*.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> J. VINATIER, *Les prêtres ouvriers, le cardinal Liénart et Rome,* éd. ouvrières, Paris, 1985.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cf. Christoph Théobald, *La réception du concile Vatican II*, éd. du Cerf, coll. *Unam sanctam*, 2009, 928 p.

Au concile, le cardinal insiste sur ce point : « La théologie elle-même ne peut garder sa vigueur, qu'en reprenant sans cesse sa sève dans l'Écriture. [N'est-ce] pas là la source dont nous [devons] nous inspirer pour susciter dans l'Église un véritable renouveau? », dit-il par exemple. Il est en première ligne, lorsqu'est amorcée la discussion du schéma sur la Révélation qu'il trouve « totalement inadéguat » et dont il demande une refonte complète (14 novembre 1962): « Il traite des sources de la Révélation divine. [...] Il nous parle en effet de deux sources. l'Écriture sainte et la Tradition. [...] Mais il est une autre source que le Décret passe sous silence, source plus profonde et unique celle-là, dont émanent les deux mentionnées ci-dessus : c'est la Parole de Dieu [...] que ce Décret devait présenter comme la source essentielle de toute Révélation. »

Beaucoup de Pères interviennent dans le même sens. Outre la question des deux sources, les objections majeures faites au schéma sont son absence de tonalité pastorale et de dimension œcuménique. L'histoire de celui-ci, qui aboutit à la constitution *Dei Verbum*, connait des affrontements violents, pénibles, « émotionnels »11. Mais finalement ce grand texte « fournit à la théologie « les moyens » de devenir pleinement évangélique », écrit Congar.

« Ouvrir les fenêtres de l'Église pour que nous puissions voir ce qui se passe dehors et que le monde puisse voir ce qui se passe dedans ». Faire entrer de l'air pur, de l'air frais..., le souffle de l'Esprit saint : c'est l'invitation de Jean XXIII, rappelée par le cardinal Etchegaray (Lourdes, mars 2012). Au Concile, l'Église la première est appelée à se laisser transformer par la Parole de Dieu, à se convertir pour mieux remplir sa mission d'annoncer le Christ « Lumen gentium ». Ce nom donné à la constitution dogmatique sur l'Église la recentre bien sur le Christ. Il s'agit de comprendre les réalités chrétiennes de l'intérieur, à partir de leur source, et de les laisser se déployer dans le monde (Mgr Dagens, Lourdes, 2012).

Nous ressaisissons cela aujourd'hui dans la durée, cinquante ans après. Le cardinal Liénart a pris une part importante au travail et aux débats qui ont abouti aux deux grandes constitutions *Lumen gentium* et *Gaudium et spes*. Ses interventions sur l'Église témoignent davantage de l'expérience, celle d'un pasteur, que d'une doctrine très élaborée. Elles trouvent leurs racines

Les points évoqués ci-dessus concernent surtout l'Église en elle-même (ad intra). Le concile porte aussi fortement le souci de l'Église dans et pour le monde (ad extra). Or le discours prononcé par Jean XXIII, le 11 octobre 1962, a produit dans le monde, croyant et incroyant, une profonde sensation et l'un des premiers résultats est l'aboutissement d'une démarche dont l'idée revient, semble-t-il, au Père Chenu. Elle est signifiante de l'esprit d'ouverture qui anime alors quelques évêques, qui veulent à leur tour proclamer le souci d'insertion et de service de l'Église à l'égard de l'ensemble de la société. L'impact direct de cette initiative sur les travaux du Concile est faible sans doute, mais l'impulsion qui est à son origine va continuer à développer ses effets. Si l'histoire de ce message est assez confuse, il semble que le cardinal Liénart, avec d'autres évêques français, ne soit étranger à son aboutissement et à sa rédaction finale, loin cependant du texte original de Chenu.

Cette démarche toute symbolique se veut déjà une réponse au souci d'ouverture de l'Église dont

dans l'Écriture et dans sa propre histoire, en s'affinant dans l'expérience même du concile. On peut noter en particulier son combat en faveur de la collégialité épiscopale à envisager d'après les sources, Écriture sainte et Tradition. Son expérience, parfois douloureuse en ce domaine<sup>12</sup>, est très présente dans ses interventions. Outre ses responsabilités au sein de l'Église de France<sup>13</sup>, ses contacts avec les évêgues d'autres pays ou ses nombreux voyages à Rome, l'ont amené à vivre une collégialité avant la lettre. Il est convaincu que les évêgues sont responsables en union avec le pape de l'œuvre doctrinale et pastorale de l'Église, comme successeurs des apôtres, leur fonction et leur autorité n'émanant pas uniquement de l'autorité du Saint-Père. Les oppositions restent vives, mais la thèse de la collégialité finit par faire son chemin et sera inscrite dans Lumen gentium. En 1965, Paul VI annonce l'institution d'un synode des évêques. En marge de cette question, le dossier des prêtres ouvriers va aussi trouver un aboutissement14.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. la condamnation romaine de « l'expérience » des prêtresouvriers, 1954-1959.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Il préside l'ACA, puis à partir de 1951 la commission du clergé et des séminaires au sein de l'Assemblée plénière des évêques de France. Il est nommé, en 1954, prélat de la Mission de France.

<sup>14</sup> En octobre 1965, le Saint-Office, autorise cette forme de sacerdoce et le décret sur le ministère et la vie des prêtres (décembre 1965) évoque ceux « qui se consacrent à un travail scientifique de recherche ou d'enseignement, ceux-là mêmes qui travaillent manuellement et partagent la condition ouvrière ».

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> J. Grootaers, in G. Alberigo, op. cit.

la constitution pastorale Gaudium et spes sera l'une des expressions significatives. Plusieurs courants travaillent en ce sens, autour du cardinal Suenens, appuyé par le cardinal Montini, par exemple, la commission sur l'apostolat des laïcs. Le cardinal Liénart soutient ces initiatives<sup>15</sup>. Le chemin de ce « schéma vedette » (Fesquet) qualifié par Congar de « Terre promise » du Concile est long et difficile, avant que la constitution pastorale Gaudium et spes soit votée en décembre 1965. L'idée qu'un Concile puisse parler avec autorité des divers problèmes importants de la société, de la culture ou de la vie politique implique un véritable changement de la conception même du Concile et pose cette inquiétude fondamentale : ces problèmes étant par nature contingents, les déclarations du Concile le seraient-elles donc également ? On n'est plus dans le cadre de la vérité absolue : ne risque-ton pas alors de diluer le message pour le rendre accessible?

Simultanément se déroule la discussion d'un autre texte, non sans harmoniques avec le précédent, le schéma sur l'apostolat des laïcs. Le cardinal, qui s'est montré très ouvert sur la question de la place des laïcs et du sacerdoce commun des baptisés, bloque cependant sur une conception très restrictive de l'Action catholique, telle qu'elle s'est développée en France depuis la fin des années 1920 : une Action catholique spécialisée par milieux et mandatée, s'opposant, sur ce plan, au cardinal Suenens, porteur d'une vision plus large de l'apostolat des laïcs et qui estime que le terme « action catholique » ne doit pas être réservé à des formes particulières « privilégiées ». Le cardinal Liénart conteste ce qualificatif et demande de le réserver à ceux qui ont « cette particularité de tenir de nous leur mission et de l'exercer en notre nom ». Finalement, le décret sur l'Apostolat des laïcs ne remet pas en cause la nécessité de l'Action catholique proprement dite, sous les différentes formes dans lesquelles elle est vécue dans le diocèse de Lille, mais il ouvre la porte à d'autres formes d'apostolat, dans une conception plus large de celle-ci. La notion de mandat y reste présente, mais Lumen Gentium insiste sur le primat du peuple par rapport à la

15 Il a suggéré au début du Concile de dégager une doctrine sur l'homme, son origine, sa destination, sa nature, les normes de son action, ses droits et devoirs. Sans doute ses interventions n'ont-elles rien apporté de particulier. Il insiste sur un certain nombre de points sur lesquels la majorité conciliaire a pu finalement se mettre d'accord : éviter une forme exhortative, privilégier un exposé abordable et ouvert, bien distinguer ordre naturel et surnaturel, nécessité d'une position claire contre la guerre.

hiérarchie: « Ce n'est pas la hiérarchie qui transmet la mission au peuple laïc. Celui-ci reçoit directement du Christ le sacerdoce commun de fidèles ».

Selon la volonté de Jean XXIII, Vatican II est un concile œcuménique, marqué par le souci de l'unité de l'Église. Des observateurs des Églises chrétiennes non catholiques participent à toutes les sessions. Des relations fraternelles s'établissent entre eux et de nombreux pères du Concile. Le cardinal Liénart y est particulièrement ouvert. Par exemple, il rencontre plusieurs fois le frère Roger de Taizé avec lequel il a une grande affinité de pensée. L'unité des chrétiens est, pour lui,



Messe d'ouverture de la 4e session du Concile le 14 septembre 1965. Archives diocésaines, Lille, 3 A 54

un problème missionnaire. Dès les années 1930, il a soutenu, en France et dans son diocèse, les initiatives œcuméniques. Ces préoccupations, qui rejoignent le souci de pastoralité des Pères du Concile, sont présentes dans toute la réflexion sur la Révélation, sur l'Église, sur la Vierge Marie, réflexion stimulée par Secrétariat pour l'unité des chrétiens. Les interventions du cardinal sont surtout marquées par une conception très large de l'œcuménisme, y intégrant les relations avec le judaïsme, qui ne sera pas retenue par le Concile. Il suggère qu'en contrepartie soit aussi abordé l'Islam, jugé également « digne d'une attention et d'un respect particuliers ».

### III. La réception dans le diocèse

Le Concile a certainement été pour le cardinal Liénart, une période très fatigante. Malade à la fin de la troisième session, il doit regagner Lille et ne peut assister à la séance de clôture. On imagine mal le travail que constituent, la lecture, la relecture et l'amendement de ces textes. Le 17 avril

1962, il confie dans une lettre au Père Vinatier : « Je me débats toujours avec la préparation du Concile. Pour la session du 3 mai, trente fascicules à étudier ! Je ne sais vraiment plus comment y arriver. Aidez-moi de votre prière. »

Pour faire face aux responsabilités qui lui incombent, il a dû prendre quelques distances avec d'autres, comme celles de la Mission de France. À Lille, il se repose sur ses collaborateurs, d'autant que ce n'est pas seulement trois mois par an à Rome, le temps d'une session, mais aussi de nombreux allers-retours pour les réunions des diverses commissions jusqu'à celles de la commission d'application des décrets conciliaires au sein de laquelle son action se prolonge jusqu'en 1967. Ce n'est que le 13 mars 1968 (à 84 ans) que sa démission d'évêque de Lille est acceptée par Paul VI. Son coadjuteur depuis 1964, Mgr Adrien Gand, lui succède<sup>16</sup>.

Mais il continue sans se lasser à expliquer le Concile aux diocésains. Dès avant l'ouverture de la première session, ceux-ci ont été invités à prier pour le Concile. Un travail d'éducation a aussi été réalisé. Tout cela suscite chez certains, jeunes et moins jeunes, prêtres ou laïcs, des attentes, que l'intervention du cardinal Liénart au début des travaux contribue à accentuer. Il a le souci de faire entrer toute l'Église diocésaine dans cette démarche de renouvellement et de conversion. Ses écrits, homélies ou lettres pastorales de Carême en témoignent<sup>17</sup>. Dès le début, Mgr Dupont, évêque auxiliaire depuis 1952 (décédé en 1972) envoie ses « Billets de Rome » qui contribuent à mettre le diocèse « en état de concile » (Gilles Routhier). Même si le niveau d'information n'est pas le même pour tous on peut penser que les réformes ne sont pas tombées sans crier gare sur des fidèles et au moins des prêtres non préparés. Mais en divers domaines, à Lille comme ailleurs, la réception du Concile est plutôt chaotique et source d'inquiétudes, y compris pour certains de ses acteurs, évêques ou théologiens, d'autant qu'elle est biaisée par la crise de mai 1968. Celle-ci atteint l'ensemble de la société, Église comprise. Se conjuguent et s'alimentent l'une l'autre, une crise de civilisation et une crise de l'Église. S'il ne faut pas oublier qu'historiquement la réception d'un concile est toujours un moment de crise, l'historien Denis Pelletier<sup>18</sup> soutient que ce n'est pas le Concile qui

est à l'origine de la crise de la société ni qui génère par lui-même toute la crise de l'Église, pas plus que Mai 68 ne conditionne à lui seul sa réception. Le mouvement de contestation et le gauchisme chrétien qui se développent alors entraînent, par contrecoup, les réactions des conservateurs et des intégristes qui rendent le Concile responsable de toute cette effervescence. Dans un monde qui bouge très vite, des évêques repèrent, non sans dépit, ce paradoxe d'une Église qui a voulu se mettre à l'écoute des « signes des temps » et qui a à peine terminé ce travail d'aggiornamento, qu'elle se sent déjà dépassée, qu'il s'agisse de la réforme liturgique, des initiatives de toutes sortes qui, des communautés de base à la théologie de la libération, se multiplient sur le terrain. La crise des vocations, commencée avant le Concile, s'accentue des prêtres quittent le ministère<sup>19</sup>, on constate une forte diminution de la pratique religieuse<sup>20</sup>, une remise en question des fondements de la morale, un désarroi de la recherche théologique face une « modernité » triomphante, une mise en cause des institutions ecclésiales, etc.

Ce désarroi est renforcé par le phénomène de sécularisation qui se poursuit et les ambiguïtés de la présence au monde qui a été l'un des appels de Vatican II. Or la société achève de se construire en dehors de l'Église et sans doute faudra-t-il du temps pour que le Concile puisse déployer toute sa richesse. Paul VI ressent douloureusement tout cela. Il l'exprime à plusieurs reprises dans les années qui suivent : « Nous aurions cru que les lendemains du Concile seraient un jour de soleil, nous avons les nuages, la tempête et les ténèbres » (1972). Le cardinal de son côté invite chacun à dépasser une vision trop étroite, à sortir d'habitudes trop routinières. Face aux changements, il demande de s'ouvrir à l'esprit nouveau suscité par le Concile, d'entrer dans les réformes, comme dans l'œuvre missionnaire à la lumière du mystère de l'Église « peuple de Dieu » que Vatican II s'est attaché à redécouvrir. Après sa démission, il continue à expliquer à quelques prêtres désorientés le sens des réformes<sup>21</sup> : elles ne signifient pas que ce que nous avons fait n'était pas bien, elles cherchent à mieux répondre aux besoins de l'Église et du monde d'aujourd'hui. Dans une interview à La Croix du Nord en 1969, il revient sur les débordements et inquiétudes que des réformes trop rapides et mal comprises ont provoqués, mais ajoute-t-il, fidèle à lui-même, au

22

<sup>16</sup> Lui-même ayant participé aux troisième et quatrième sessions du Concile.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Le prochain Concile, 1962 ; L'Église à la lumière du Concile, 1963 ; Le regard nouveau du Concile sur l'Église et sur le monde, 1965.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique, 1965-1978*, Paris, Payot, 2002.

<sup>19 35</sup> départs de prêtres pour le diocèse de Lille entre 1963 et 1973, dont 15 pour les trois dernières années.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> 24,5 % en 1957 à 17 % en 1970.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Lors d'une retraite sacerdotale à Mouvaux en 1969.

regard de la source commune à laquelle chacun doit se référer, la foi n'est « pas passivité, mais attitude de recherche, parce que la vérité est plus grande que nous ».

Le cardinal est au soir de sa vie et n'a pas eu le temps de connaitre une réception plus apaisée. Mais retenons ce qu'il écrit dans son testament spirituel : « J'ai eu le privilège de vivre avec l'Église une période assez longue de son histoire pour constater, qu'animée par l'Esprit Saint, elle était capable d'affronter sans crainte les tribulations de ce monde, de s'adapter à toutes les générations et de poursuivre inlassablement son œuvre de salut. »

Le cardinal Liénart participe au Concile, avec sans doute quelques pesanteurs liées à son âge ou à sa propre histoire, mais aussi avec une jeunesse d'esprit et une capacité de saisir, de façon le plus souvent intuitive, les adaptations nécessaires. Il se situe au sein de la majorité, avec une certaine autorité et des responsabilités importantes, mais rarement (jamais ?) à l'initiative.



Prière finale du Concile avec Paul VI le 5 octobre 1965. Archives diocésaines, Lille, 3 A 54

Lorsqu'il prend la parole en commission ou en congrégation générale, il fait souvent siennes les propositions émises par d'autres évêques ou par des théologiens. On a pu repérer ses affinités pastorales avec Jean XXIII et les grandes orientations du Concile et tout ce qui, dans sa manière d'être évêque, ses propres intuitions, son action, précède ce qui va marquer le Concile (Écriture,

Église, collégialité, œcuménisme, religions non chrétiennes,...), mais aussi ses réticences, comme ce qui lui permet de se remettre en cause. C'est ainsi sans doute qu'il faut comprendre le rôle de la plupart des évêques de la majorité conciliaire. Certaines personnalités, évêques ou théologiens (Congar ou de Lubac...), ont joué un rôle plus novateur du fait de leur âge, de leur charisme, de leurs compétences théologiques ou d'intuitions porteuses. Liénart ne semble pas être de ceux-là et, d'une certaine façon, il le dit lui-même, lorsqu'il relit cette histoire et analyse son action au lendemain du coup d'éclat du 13 octobre. Il y a aussi un passage de génération.

Face à la problématique de la réception, le cardinal Liénart (décédé en 1973) n'est évidemment plus au premier rang. S'il partage certaines inquiétudes, il reste confiant. Il meurt avant que ne se dessine, à partir du milieu des années 1970, un tournant qui va ouvrir jusqu'à aujourd'hui les conditions d'une réception plus apaisée. Cependant – au risque de l'anachronisme – il est intéressant de repérer dans son vécu, une dimension fortement exprimée par Benoît XVI revenant sur le Concile, en 200522 : le pape constate la grande nouveauté qui surgit alors de l'Église, mais une nouveauté déjà en germe dans tout le mouvement qui l'a précédé et refuse l'herméneutique de la rupture qui, dit-il, a été source de confusion. Pour lui, c'est l'herméneutique de la réforme et de la continuité, déjà évoquée par Jean XXIII et Paul VI, au moment du Concile, qui rend compte du fait que Vatican II est une synthèse du dynamisme et de la fidélité, avec le souci de transmettre la doctrine de façon pure et intègre, sans atténuation ni déformation, d'une manière qui corresponde aux exigences de notre temps. Il s'agit de distinguer entre le dépôt de la foi et son énoncé, comme le demandait Jean XXIII.

Il semble que c'était l'état d'esprit du cardinal Liénart et de beaucoup des Pères du Concile, souci de réforme, de conversion de l'Église, dans la fidélité à ses racines : il s'agit de revenir aux sources et singulièrement à la Parole de Dieu, une Parole toujours vivante transmise par les Écritures et par la Tradition de l'Église, une Parole à vivre et à transmettre, dans une Église enracinée et ouverte au monde de son temps.

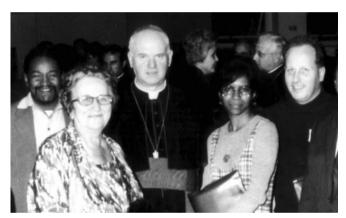
<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> S'adressant à l'occasion de Noël aux membres de la curie romaine.

### Marie-Louise Monnet et le Concile

M<sup>me</sup> Lucienne Sallé Ancien membre du Conseil pontifical pour les laïcs

### I. Pourquoi des auditrices ?

La décision d'appeler des auditrices laïques au Concile fut prise par Paul VI en 1964, lors de la troisième session. Marie-Louise Monnet fut la première appelée, au cours d'une audience publique dans la basilique Saint-Pierre de Rome. En effet, le Mouvement international d'apostolat (MIAMSI), dont Marie-Louise Monnet est présidente, tient sa première assemblée générale à Rome; les membres de cette assemblée participent à la messe suivie d'une audience le dimanche 20 septembre 1964.



Marie-Louise Monnet, à gauche de l'évêque (s.d.). Cliché ACI, www.acifrance.com

Le récit qu'elle en fait dans son livre de mémoires<sup>1</sup> est très émouvant et souligne bien la volonté de Paul VI d'appeler des personnes ayant une présence active dans l'Église. De fait, le Pape se réfère à cette orientation fondamentale du Concile en cours : l'importance du laïcat au sein du peuple de Dieu. Il s'adresse donc au petit groupe du MIAMSI en les remerciant de leur présence et en soulignant l'importance de leur apostolat. Puis, il ajoute : « C'est par le commun effort de tous les baptisés que le Concile portera ses fruits. C'est pourquoi nous avons tenu à ce que le laïcat soit représenté au Concile en choisissant des hommes et des femmes tout donnés à l'apostolat. Et nous pouvons vous dire, dès aujourd'hui, en confidence si le Secrétaire général du Concile nous le permet [Mgr Felici ainsi interpellé lève les bras en signe de totale soumission et approbation], que votre présidente figure sur la Un tonnerre d'applaudissements salue cette annonce.

Les critères du choix des auditeurs et des auditrices sont clairs : il s'agit de laïcs tout donnés à l'apostolat. Saluant personnellement le saint-père après cette annonce, Marie-Louise Monnet l'assure qu'elle remet toute sa vie dans les mains du Seigneur pour son Église.

Grâce à cette nomination anticipée, Marie-Louise Monnet est la première auditrice à recevoir son pass et à participer à une congrégation générale du Concile, à l'intérieur de la basilique Saint-Pierre, le 25 septembre 1964, au milieu de 2500 évêques et un bon nombre d'experts, tous des hommes !

### II. Pourquoi Marie-Louise Monnet?

Aux journalistes qui l'interviewent après sa nomination, Marie-Louise Monnet les assure être « une femme ordinaire ». Ce qualificatif lui vaudra une importante correspondance de femmes qui se sentiront encouragées par cette reconnaissance.

Fille et sœur de négociants en cognac, elle a tout juste 62 ans en septembre 1964. Ayant vécu dans sa famille jusqu'à l'âge de 30 ans, elle a le parcours de toute jeune femme de son milieu et de l'époque : elle n'a pas de diplômes. Pas non plus de formation particulière en sciences religieuses ! Par contre, de par le négoce de ses parents et ayant plusieurs fois accompagné son frère, Jean Monnet, dans ses travaux à Genève, elle a une bonne connaissance de la vie internationale.

Animatrice du patronage de sa paroisse, c'est à l'occasion d'une retraite à Lourdes que tout bascule : elle y rencontre 5 000 jocistes avec leurs étendards et leurs oriflammes. Ce 1er octobre 1931, elle entend le cardinal Gerlier, au cours de l'homélie de la messe solennelle, reprendre les paroles de la toute récente encyclique de Pie XI, *Quadragesimo Anno*, publiée le 15 mai de cette même année : « Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers seront des ouvriers. Les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants ».

liste des personnes que nous avons l'intention d'appeler au Concile en qualité d'auditrices. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Marie-Louise Monnet, Avec amour et passion, éd. CLD, 1989.

Pour Marie-Louise Monnet, c'est une révélation et elle va s'engager pour toute sa vie dans cette voie de l'apostolat du semblable par le semblable. En 1932, l'Association des jeunes de la Ligue – équivalent, pour la jeunesse féminine, de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF) pour les garçons – se dote de trois branches: les Jeunes urbaines, les Jeunes rurales et agricoles, les Jeunes de l'Enseignement libre. Au congrès de janvier 1935, présidé par M<sup>lle</sup> du Rostu, Marie-Louise Monnet fait une intervention sur les caractéristiques de la vie des classes moyennes et de la bourgeoisie. Le 24 janvier, Mgr Courbe, au nom de l'Assemblée des cardinaux et archevêgues de France, annonce la naissance officielle de la Jeunesse indépendante chrétienne féminine (IICF), dont la mission sera d'évangéliser les jeunes filles des classes moyennes, de la bourgeoisie et de l'aristocratie. Marie-Louise Monnet en est nommée secrétairefondatrice, et l'abbé Charles Dutoo, aumônier des premières équipes de Lille, aumônier-fondateur.

En 1941, le mouvement pour les adultes ACI (Action catholique pour les milieux indépendants) est reconnu par l'Assemblée des cardinaux et archevêques. Marie-Louise Monnet en est la présidente. Enfin, les statuts du Mouvement, devenu international sous le nom de MIAMSI, sont reconnus par Rome en octobre 1963.

Cette expérience de vie apostolique est la carte de visite de Marie-Louise Monnet vis-à-vis des cardinaux, évêques, experts de tous pays réunis en concile et déjà bien habitués à leurs travaux en congrégation plénières, groupes de travail et commissions diverses.

La « première auditrice au Concile » est rapidement rejointe par d'autres auditrices : 23 femmes (10 religieuses et 13 laïques) complètent le groupe des 23 auditeurs hommes nommés en 1963. D'autres personnes, hommes et femmes seront aussi invités à l'une ou l'autre occasion. Beaucoup ignorent ou minimisent cette présence des auditeurs et auditrices parce qu'ils n'étaient pas autorisés à s'exprimer dans l'aula. Pourtant, dans les couloirs et les commissions, ils sortent de leur silence et leur influence est notable.

### III. Quel travail au sein du Concile ?

Très sollicitées au cours des premiers jours suivant leur nomination, les auditrices s'insèrent rapidement dans la vie quotidienne du Concile. On leur ménage un minimum de moyens : tout d'abord une tribune leur est réservée, et aussi un bar spécial pour leur éviter de gêner les évêgues et cardinaux! Leur présence aux congrégations générales est silencieuse, mais bien des prélats viennent les saluer. C'est ainsi qu'un jeune archevêque de Cracovie vient remettre à Marie-Louise un message de la part des femmes de Pologne. Elles peuvent suivre les travaux en latin grâce à un prêtre qui leur assure la traduction. Au cours de ces troisième et quatrième sessions conciliaires, elles auront une participation active aux diverses commissions de travail. Les auditeurs et auditrices se réunissent entre eux tous les lundis et parfois le jeudi. Lorsqu'ils seront autorisés à s'exprimer devant les Pères conciliaires, ce sera par la voix d'un auditeur homme, malgré une demande réitérée de faire parler Pilar Bellosillo, espagnole, présidente du Mouvement international des femmes catholiques. C'est Patrick Keegan, ancien responsable international de la JOC qui intervient au nom du groupe, le 13 octobre 1964, à la fin des discussions sur le schéma sur l'apostolat des laïcs.



Marie-Louise Monnet et le pape Paul VI. Cliché ACI, www.acifrance.com

Marie-Louise Monnet ne change pas sa manière de faire de toujours : elle mise sur la rencontre, la relation, la compréhension mutuelle. Elle participe à ce que Paul VI appellera « le Concile du dialogue »². À cette fin, elle choisit de loger tout près du Vatican : le bar de l'hôtel, sur la via de la Conciliazione lui permet de voir passer les personnes et de donner facilement des rendez-vous. On sait la trouver là! Elle a en particulier un grand souci des jeunes évêques africains avec lesquels elle noue de solides relations et qu'elle encourage dans leurs nouvelles responsabilités; des évêques d'Inde, d'Amérique Latine et du Canada sont eux aussi souvent à sa table.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Jean Guitton, *Un siècle, une vie,* éd. Robert Laffont, 1988, p. 378

Grâce à son expérience et à ces dialogues, Marie-Louise Monnet est bien placée pour intervenir dans les diverses commissions qui se réunissent en dehors des sessions. Elle participe notamment aux commissions qui préparent le Décret sur l'apostolat des laïcs et le schéma XIII qui deviendra la constitution *Gaudium et spes*. Elle se fait le porte-parole de questions importantes : le rôle des enfants dans l'activité apostolique et, bien entendu, la place des femmes dans l'Église. Elle apporte aussi ses convictions concernant l'universalité de l'Église.

À Ariccia, à quelques kilomètres de Rome, se tient une session d'étude qui se révèle le nœud de bien des décisions. Il s'agit de reprendre les discussions concernant le schéma XIII, future constitution Gaudium et spes. Marie-Louise Monnet v est présente et elle n'oubliera pas le froid de ce début de février 1965. Au sein de ce groupe de travail composé de 30 Pères conciliaires, d'une cinquantaine d'experts, et de 16 laïcs, l'archevêque de Cracovie se fait particulièrement remarquer. Il deviendra un des maîtres d'œuvre de la Constitution. Les « points chauds » ne manguent pas : depuis les questions du nucléaire jusqu'à celles concernant la famille et le contrôle des naissances (Humanae vitae est en gestation dans la tête de Paul VI). Marie-Louise Monnet participe à une sous-commission concernant la communauté internationale.

La fin de cette année 1965 est celle de la clôture du Concile. Marie-Louise Monnet est choisie, avec quelques autres auditeurs, pour recevoir des mains de Paul VI un exemplaire du Décret sur l'apostolat des laïcs voté à la quasi-unanimité par les Pères du Concile le 8 septembre. Enfin, le 8 décembre, le Concile s'adresse au monde par l'intermédiaire de messages ; trois femmes, dont Marie-Louise Monnet, les reçoivent des mains du cardinal Duval, archevêque d'Alger.

### **Conclusion**

Le Concile a transformé définitivement la vie de Marie-Louise Monnet. Sa vie de femme laïque sera plus que jamais enracinée à Rome et aura une dimension universelle. La synthèse des trois orientations de sa vie (laïcat, Rome, universalité), est désormais enrichie des textes du Concile et des amitiés nouées au cours de ces années avec des chrétiens de toutes conditions et de tous pays. Le Mouvement international, MIAMSI, dont elle est désormais présidente va prendre une nouvelle ampleur. Marie-Louise décidera d'en mettre le secrétariat à Rome où elle viendra habiter à partir de février 1970 jusqu'en 1986, date à laquelle elle se retire à Tours chez les Petites Sœurs des Pauvres.



Assemblée générale à Rome, 1972. Cliché ACI, www.acifrance.com

## Sources et élaboration de l'histoire du concile Vatican II

P. Daniel Moulinet Professeur à l'Université catholique de Lyon

L'événement est complexe. Outre la production des documents conciliaires, il est fait des relations tissées entre ses acteurs. Sont réunis, chaque automne, durant quatre ans, environ 2 300 Pères conciliaires, les théologiens experts, les observateurs non catholiques et les invités. Ils échangent entre eux et dans leurs cercles relationnels (chaque évêque reste en liaison avec son diocèse et y passe huit mois de l'année).

Quelles dates-butoirs convient-il d'assigner à une histoire de Vatican II ? Pour tenir compte du contexte, il faut dépasser le créneau 1962-1965. Il faut même remonter au-delà de l'annonce (1959) pour chercher dans le pontificat de Pie XII des "pierres d'attente". En aval, il faut s'interroger sur la réception du concile. Doit-on alors s'arrêter vers 1970, quand paraissent les derniers rituels liturgiques, ou bien opter pour l'année 1975, qui semble être un tournant ? Ne peut-on pas aller jusqu'à 1978 (mort de Paul VI) ou jusqu'au synode de 1985 convoqué par Jean-Paul II pour les vingt ans du Concile ? Nous présenterons successivement les sources de l'histoire du Concile et les réalisations qui ont été publiées.

### I. Les sources contemporaines du Concile

### 1. Les textes officiels conciliaires

Si les seize documents conciliaires revêtent une grande importance pour le théologien, l'historien ne peut oublier qu'ils sont le fruit d'une élaboration, selon une procédure bien déterminée, proche de celle des assemblées parlementaires, par amendement de projets initiaux. Leur histoire est à retracer à partir des textes préparatoires, des notes et des correspondances des artisans de leur confection, membres des commissions ou simples Pères ayant pris la parole dans les débats. Il faut donc retracer l'histoire de ceux-ci et mesurer les implications théologiques des évolutions subies par les versions successives.

Pour cela, Jean XXIII et Paul VI ont voulu rendre disponibles les documents officiels du concile. Ils sont réunis dans 60 volumes in folio, publiés de 1960 à 1999, et répartis en trois séries : période anté-préparatoire (1959-1960), préparatoire (1960-1962) et sessions conciliaires (1962-1965).

Dans la première série, on trouve les actes officiels de Jean XXIII durant cette période, ainsi que les vota, classés par continents et par pays, par lesquels les évêques, les facultés canoniques des universités catholiques (théologie, philosophie et droit canonique) et les supérieurs des congrégations religieuses ont exprimé leurs désirs quant aux matières à traiter par le concile. Dans la deuxième série (tomes 17 à 24), outre les actes pontificaux, sont réunis les actes des commissions préparatoires. La troisième série, la plus importante, suit l'ordre chronologique des débats. On dispose ainsi du texte de toutes les interventions des Pères, celui des annonces qui leur ont été faites, des documents qui leur ont été distribués et des discours pontificaux, ainsi que des procèsverbaux de la commission de coordination et du secrétariat général du concile.



Journal La Croix, 27 octobre 1962, p. 4. Cliché Archives diocésaines, Arras, cote 4 Z 66/154.

Bien que ces ouvrages soient essentiels, ils ne reflètent pas le tout du concile. Il y manque le reflet des débats dans les commissions conciliaires tout autant que l'écho des échanges informels entre les Pères. Pour aller plus loin, il faut donc recourir aux fonds d'archives.

### 2. Le recours aux archives

### a. France

C'est en 1987 qu'un travail de recensement des fonds d'archives sur Vatican II a été entamé par l'Institut catholique de Paris. Celui-ci conserve les papiers de cinq évêques : Badré (Bayeux), Blanchet (Saint-Dié), Le Cordier (auxiliaire de Paris), Streiff (Nevers), Veuillot (coadjuteur de Paris), de

deux experts (P. Haubtmann, H. Denis) et d'un laïc (Ph. Levillain). D'autres fonds sont conservés au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF)¹, portant notamment sur diverses questions importantes comme le statut des prêtres ouvriers ou l'application de la réforme liturgique, avec les dossiers de plusieurs experts (Jounel, Gy). Des pièces sont à chercher dans des fonds émanant de personnages de premier plan de l'Église de France². Les archives diocésaines sont de richesse inégale.

### b. Europe

La Belgique a pu servir d'exemple. La faculté de théologie de Louvain-la-Neuve conserve les papiers de plusieurs experts (Ph. Delhaye, Fr. Houtart, Ch. Moeller, A. Prignon, G. Thils, H. Wagnon) ; à l'université catholique de Leuven, un centre pour l'étude du concile Vatican II a été fondé autour des archives de Mgr G. Philips et de W. Onclin. Les papiers des évêgues sont dans leurs évêchés respectifs. En Allemagne, le récolement des archives a fait l'objet de publications dès avant 1990. Aux Pays-Bas, trois collections d'archives sont classées (Utrecht, Rotterdam-Nimègue et Bois-le-Duc). Pour la Grande-Bretagne, on ne dispose de renseignements que sur les papiers des archevêgues de Westminster, W. Godfrey et J.C. Heenan.

En Italie, outre les Archives vaticanes, l'endroit majeur est *l'Istituto per le scienze religiose di Bologna,* fondé autour des papiers du cardinal Lercaro, modérateur du concile et coordinateur de la réforme liturgique, et de ceux de son ami, G. Dossetti. Pour approcher les positions de Paul VI, on aura recours aux archives de l'Institut Paul VI de Brescia, à l'archevêché et à la faculté de théologie de Milan.

### c. Afrique

Même si plusieurs évêques d'Afrique au concile étaient déjà des autochtones, beaucoup étaient encore des missionnaires. On devra donc explorer les archives de leurs instituts (par exemple les Archives spiritaines et celles des Missions étrangères de Paris). La conservation des archives *in situ* semble être inégale.

Les inventaires de plusieurs de ces fonds ont été publiés. Mais il conviendrait aussi de collecter les archives sonores et audiovisuelles.

### 3. Ouvrages rédigés et publiés à l'époque du Concile

Ces documents sont de nature diverse.

Les chroniques conciliaires, destinées primitivement à des périodiques, ont été publiées en volumes quelques mois plus tard. Signalons, en langue française, celles d'Yves Congar (*Informations catholiques internationales*), Henri Fesquet (*Le Monde*), René Laurentin (*Le Figaro*), Robert Rouquette (*Études*) et Antoine Wenger (*La Croix*). On mesure la diversité de ces contributions, qui tient à celle de leurs rédacteurs et de leurs supports. Dans celle du Père Giovanni Caprile, rédigée pour la revue jésuite italienne *Civiltà cattolica*, on trouve un résumé de chaque intervention au concile et d'importants renseignements bibliographiques.

Les ouvrages de la collection *Unam sanctam* consacrés aux différents textes conciliaires sont incontournables, dans la mesure où ils expriment la pensée de leurs rédacteurs, et cela presque au moment même de leur genèse. C'est une richesse et une limite.

Plus d'une trentaine d'acteurs du concile, conscients de vivre un grand moment d'histoire, ont tenu un journal manuscrit. Peu à peu, ils émergent de l'ombre et sont publiés. Outre le côté « vivant » qu'ils restituent, ils font prendre conscience de ce qui s'est joué en dehors des réunions générales, dans les rencontres informelles et dans les groupes linguistiques.

Seule une vue superficielle pourrait laisser croire à une redondance. La place des acteurs sur la scène du concile n'est pas la même s'ils sont experts ou évêques, s'ils sont leaders d'une commission conciliaire ou acteurs de second plan. Certains Pères sont des hommes de réseaux et leurs journaux s'en font l'écho. Les journaux des experts reflètent davantage le travail des commissions conciliaires et des groupes de travail privés.

Ces textes sont aussi colorés par la diversité de leurs destinataires. Mgr Hermil, benjamin de l'épiscopat français, écrit à sa famille et donne un rendu global de l'ambiance. Yves Congar est naturellement plus technique, son journal reflète l'avancée des travaux conciliaires et des siens propres. Dom Helder Camara, quant à lui, adresse des lettres circulaires à sa « famille », un groupe d'amis et de collaborateurs. Outre un écho de son action au concile, il évoque ses propres lectures ; on sent qu'il s'adresse à des confidents.

Il convient aussi de ne pas négliger la lecture des bulletins diocésains, car de nombreux évêques se font un devoir de renseigner leurs fidèles sur l'avancée des travaux et émettent parfois des opinions propres.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> K. LOUSSOUARN, « État des sources sur le Concile Vatican II dans les fonds conservés au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) », Chrétiens et sociétés, n°17, 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> J. Rodhain, A. Le Bourgeois, F. Boulard, G. Guérin...

### II. Études postérieures au concile Vatican II

### 1. Évaluations théologiques

Les anniversaires du concile ont été l'occasion d'évaluations de grande ampleur. Citons l'ouvrage coordonné par le théologien canadien René Latourelle<sup>3</sup>, la collection *L'héritage du concile* des éditions Desclée (1985) et la nouvelle collection *Unam sanctam nouvelle série* des éditions du Cerf qui présente des relectures théologiques actuelles du concile.



Vatican II, collection Unam Sanctam, page de couverture. Cliché Archives Provinciales Dominicaines de France (APDF), Bibliothèque du Saulchoir, Paris.

### 2. Études historiques

Les études historiques portant sur des aspects partiels de l'événement sont très nombreuses. Il peut s'agir des mémoires ou des biographies de tel ou tel personnage marquant (en premier lieu les papes) ou bien des actes de colloques abordant le rapport entre le concile et un pays donné<sup>4</sup>.

C'est un colloque tenu à l'École française de Rome en 1985 qui a constitué la première étape vers une histoire globale de Vatican II<sup>5</sup>. À partir de là, s'est constituée une équipe internationale d'une cinquantaine d'historiens, sous la direction de Giuseppe Alberigo, directeur de l'Institut de Bologne, qui, au moment du concile, était assistant du professeur Dossetti et partageait son orientation vers le souhait d'une évolution notable de l'Église.

Après plusieurs colloques préparatoires, a été publiée – en sept langues – l'*Histoire du concile Vatican II* (5 vol., 1997-2005, 3575p.), qui constitue aujourd'hui l'ouvrage de base. Plutôt qu'une approche thématique, les auteurs ont privilégié « l'analyse effective de l'expérience d'assemblée, jusque dans ses indéniables ambiguïtés », en cherchant à reconstituer « l'esprit et la dialectique » de celle-ci, de façon à approcher le mieux possible « l'évolution de [sa] conscience ».

Cette histoire, malgré la qualité des concours qui s'y sont associés, fait aujourd'hui l'objet d'une sévère critique de la part des milieux conservateurs de l'Église<sup>6</sup>. Mgr Marchetto, évêque italien et historien, estime qu'elle se situe dans la ligne de « l'herméneutique de la rupture » refusée par le pape Benoît XVI. Il désavoue, pour sa part, l'idée d'une « seconde préparation » du concile ayant eu lieu à la deuxième session, par abandon total des schémas préparatoires. Il se montre également réservé devant la majoration de l'opposition entre, d'une part, la Curie et la Secrétairerie d'État, et les modérateurs d'autre part. Du point de vue des sources, il dit regretter que les auteurs de l'Histoire aient valorisé le travail des commissions par rapport à celui des congrégations générales et les journaux du concile par rapport aux actes officiels.

Nous constatons que l'approche de l'histoire du concile requiert la mise en œuvre de sources nombreuses et plurielles. Outre les problèmes de critique qu'elles soulèvent, du fait de la diversité de leurs genres littéraires, la question ultime qui se pose est celle de leurs poids respectifs en vue d'un essai de restitution de l'événement. C'est là que se nouent aujourd'hui les divergences d'appréciation sur l'approche de cette histoire.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> R. LATOURELLE, dir., Vatican II. Bilan et perspectives vingt-cinq ans après (1962-1987), Montréal-Paris, 1988, 3 vol.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> G. Routhier, dir., *L'Église canadienne et Vatican II*, Montréal, 1997; G. Bédouelle et M. Delgado, dir., *La réception du concile Vatican II par les théologiens suisses*, Fribourg, 2011.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le Deuxième concile du Vatican (1959-1965), Rome, 1989.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> A. Marchetto, Le Concile œcuménique Vatican II. Contrepoint pour son histoire, Paris, 2011.

# Monseigneur Charles de Provenchères, archevêque conciliaire : Intuitions et initiatives

M. Bernard Delpal Professeur des universités honoraire Chercheur associé au CNRS

Comme l'a noté Catherine Masson à propos du cardinal Liénart, établir une corrélation entre un prélat qui a participé au Concile et l'événement lui-même, c'est s'interroger sur une sorte d'in-



Inventaire du fonds Charles de Provenchères, page de couverture. Cliché Archives diocésaines d'Aix

teraction. La voie choisie ici n'est pas sans analogie, puisqu'il s'agit de s'interroger sur la participation de l'archevêque d'Aix, Mgr Charles de Provenchères.

Mgr Charles de Provenchères n'a pas laissé de journal du concile, comme l'ont fait quelques prestigieux pères conciliaires (Yves Congar, Henri de Lubac ou le cardinal Tisserant). Il n'a pas laissé, comme le cardinal Journet, un grand texte qui refléterait sa participation à l'élaboration d'une grande constitution conciliaire ou d'une motion connue. Il n'a pas non plus, dans l'historiographie du concile, la stature des prélats cités. Le titre banal et neutre choisi pour cette communication suggère de partir du banal, de l'ordinaire, pour découvrir pas à pas une relation très riche entre le prélat et l'événement, entre le prélat et les fidèles qui lui sont confiés, évaluer enfin la contribution au concile lui-même.

Grâce à diverses sources, il est en effet possible de reconstituer une grande partie de son travail au concile, la manière dont il l'a reçu, ses intuitions d'avant concile, les initiatives prises dans le diocèse et même la région apostolique sur laquelle il exerce une réelle influence.

#### Sources

- Le fonds Charles de Provenchères aux Archives diocésaines d'Aix, dont un inventaire¹ très précieux a été dressé en 1998 ; les documents et sources conciliaires ont été regroupés et rassemblés. L'inventaire a été mis à jour pour tenir compte de nouveaux versements ou de nouvelles cotations.
- La presse diocésaine : Vie diocésaine, devenue Église d'Aix et Arles.
- La presse comme la Semaine Provence (conservée à la Méjanes, Aix-en-Provence).
- Les archives du Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF): un petit fonds concile, un fonds plus développé sur ses responsabilités dans l'Assemblée des cardinaux et archevêques.
- Les archives de la Fraternité des Petites Sœurs de Jésus à Tre Fontane (Rome).
- Enfin, deux brochures riches de contributions :
  - Le numéro spécial de la *Vie diocésaine* du 31 janvier 1971, intitulé : « Mgr Charles de Provenchères, notre archevêque depuis vingt-cing ans (1946-1971) »,
  - Le numéro spécial de *Église d'Aix et Arles*, 21 octobre 1984, n° 17, intitulé : « Charles de Provenchères, 1904-1984 » (à l'occasion de sa disparition).
- Le film réalisé par Pierre Raillard (30 minutes) en hommage à l'archevêque, au lendemain de sa disparition et de nombreux témoignages enregistrés ou notés (comme celui du P. Pierre Raillard, son secrétaire et chauffeur).

On ne s'attend pas, en étudiant la période conciliaire dans l'épiscopat de Charles de Provenchères, à trouver le prélat si souvent à la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sr Cl. PÉZERON, en collaboration avec l'ICP, avec postface du cardinal Georges Cottier, 196 p.

pointe des débats et des enjeux qui ont marqué le Concile spécialement au cours des troisième et quatrième sessions. Dès la phase préparatoire, le prélat aixois fait part à son entourage de véritables intuitions qui vont ensuite en faire un Père conciliaire assidu, attentif et efficace, soit par son travail personnel soit par sa capacité à animer des groupes ou créer des liens avec d'autres participants. Ce sont les origines de ces intuitions et leur lien avec la charge pastorale qui font l'objet de la première partie.

La seconde s'attache à quelques initiatives que Mgr de Provenchères a assumées, soit au sein même du concile, soit dans son diocèse et dans les prolongements du Concile, auprès des chrétiens et des non-chrétiens, les uns et les autres faisant l'objet de la même sollicitude.

En retour, comment l'esprit ou le souffle du concile a-t-il marqué le Pasteur dans son diocèse, au contact des chrétiens et des non-chrétiens, et aussi hors de son diocèse : question inévitable, car Charles de Provenchères a perçu d'emblée la portée universelle du concile Vatican II, « grand souffle » qu'il aime comparer à Vatican I, non pour dénigrer le premier concile, mais pour faire comprendre l'ampleur du second. Idée que l'on reprendra en conclusion, en forme de bilan.



Jean XXIII et Charles de Provenchères au cours d'une audience. Cliché Archives diocésaines d'Aix.

### I. La préparation et l'attente

Mgr de Provenchères a été activement engagé dans la préparation du Concile. Il avait en effet été nommé membre de la Commission préparatoire qui s'occupait de la discipline du clergé et du peuple chrétien. Il y participa très régulièrement. Il disposait à Rome de l'impressionnante collection des textes élaborés par la commission préparatoire. Ils étaient au nombre de 72. Tous les évêques n'avaient pas cette collection à leur disposition. L'archevêque d'Aix avait réussi à se la procurer, un signe parmi d'autres du sérieux de son engagement pour le Concile.

L'archevêque d'Aix avait répondu à l'appel de Jean XXIII, convoquant le concile œcuménique Vatican II. Dès le départ, il a fait sien le désir du Pape, de porter l'évangile au monde entier et pour cela, d'opérer « l'aggiornamento » nécessaire, la renovatio qui devait permettre de reconnaître le vrai visage de l'Église de Jésus. Il apportait son amour « des petits et des pauvres ». Entre le « pape paysan » et « l'archevêque aristocrate » s'est instaurée, bien avant le concile, une relation de confiance discrète et d'estime réciproque. Le nonce Roncalli, à Paris, avait chaudement recommandé la désignation de Charles de Provenchères pour le siège d'Aix, en 1945, pour succéder à un prélat, Mgr Du Bois de la Villerabel qui s'était dangereusement compromis durant l'Occupation.<sup>2</sup>

Dès la phase préparatoire, l'archevêque a saisi l'intuition majeure de Jean XXIII et y a adhéré de toute son âme. Il a vu, en profondeur, dans le Concile le grand événement missionnaire qu'il fut en effet. Voici ce qu'il écrit à des proches au tout début du concile :

« C'est la première fois que ces continents [il vient de mentionner l'Afrique, Madagascar, l'Asie] sont représentés à un Concile. Au premier concile du Vatican, il n'y avait que 25 évêques d'Amérique du Sud; l'Afrique et l'Asie n'avaient envoyé que des évêques missionnaires d'origine européenne. Cela nous oblige à élargir nos conceptions: les mentalités, les situations pastorales, les traditions sont tellement diverses. J'imagine que le concile confiera aux Conférences épiscopales nationales ou régionales, le soin, d'appliquer certaines décisions en faisant les adaptations utiles. Il ne peut être question d'imposer au nom de l'Évangile notre culture latine à des peuples qui ont leurs civilisations propres. »<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Dictionnaire des évêques de France au XX<sup>e</sup> siècle, Cerf, 2010, p. 220-221.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrait d'une lettre de Charles de Provenchères du 26 novembre 1962, Archives diocésaines d'Aix.

Les intuitions qui inspirent le travail conciliaire résultent également de ses préoccupations pastorales et des priorités qui ont émergé depuis son arrivée dans le diocèse d'Aix.

À partir des « Lettres au clergé » et des « Mandements », on a retenu cinq préoccupations majeures :

- réfléchir et faire réfléchir sur la charge pastorale de l'évêque, la place des évêques, de tous les évêques (et pas seulement européens), la sacramentalité et la collégialité;
- 2. faire aimer l'Église des pauvres et des humbles, une Église « servante et pauvre » ;
- 3. s'adresser aux chrétiens « frères séparés » (orthodoxes, réformés);
- s'adresser aux croyants non chrétiens (juifs, musulmans);
- 5. s'adresser aux incroyants, aux masses « déchristianisées ».

Réfléchissant en 1971 à sa « mission d'évêque », Charles de Provenchères insistait sur trois priorités :

- la mission, aussi bien intérieure qu'extérieure,
- la place de l'Église dans le monde contemporain, avec une priorité étroitement liée à cette réflexion : l'unité des chrétiens,
- la place et le rôle des laïcs.

En 1948, sa lettre pastorale portait « sur l'amour de l'Église » ; en 1954 « sur la Foi en l'Église », en 1960 il proclamait « toute l'Église doit être missionnaire ». Vatican Il lui fournit l'occasion magnifique d'offrir à ses diocésains un véritable traité d'ecclésiologie pratique. Comment et pourquoi cet « aristocrate » s'était-il ouvert à autant de questions qui allaient se trouver au cœur du travail conciliaire, session après session ?

Quatre rencontres fortes, décisives, ont probablement préparé l'itinéraire ultérieur :

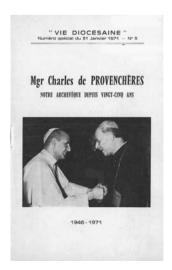
- Marius Chalve et la communauté sacerdotale du diocèse d'Aix;
- les Fraternités de la famille Charles de Foucauld (Petits Frères de René Voillaume et Petites Sœurs de Magdeleine Hutin);
- le Père Jacques Loew et la mission de Port de Bouc,
- Jules Isaac et Paul Démann.

### 1. Marius Chalve

« La communauté de Miramas », ou encore « Communauté sacerdotale du diocèse d'Aixen-Provence », rayonne dans l'entre-deux-guerres, autour de M. Mazel et du Père Marius Chalve. Elle est dotée d'un règlement. 4 Celui qu'on appelle souvent « Monseigneur » M. Chalve est un « Juste parmi les nations » depuis 1965. Il a sauvé le grand rabbin de Marseille. Israël Salzer et une famille juive venue de Belgique (la famille Berkowicz).

Mgr Marius Chalve a été le promoteur dans le diocèse de la vie et l'action communautaires des prêtres dans leurs différentes tâches. Une certaine mise en commun des ressources a été réalisée partiellement à Aix, à Berre, ou à Gardanne. Dans les secteurs tenus par la Mission Saint-Pierre et Saint-Paul du Père Loew (Port-de-Bouc), par les Lazaristes (Port-Saint-Louis), les Frères des campagnes (Peyrolles et Meyrargues) ou la mission ouvrière, ce mouvement communautaire était naturellement plus avancé. Depuis ces paroisses militantes, il se développa, malgré certains échecs, dans l'ensemble du diocèse. Mgr de Provenchères a marqué un intérêt constant pour cette expérience.

Cette structure était nouvelle, au niveau du dialogue plus que de l'administration, avec un conseil presbytéral élu par les prêtres répartis en catégories selon les tâches qu'ils assument. Elle a établi entre l'évêque et ses prêtres un échange régulier qui a permis une meilleure approche des problèmes. La collégialité pouvait prendre le pas sur l'autorité.



Page de couverture du numéro spécial de la Vie diocésaine : « Mgr Charles de Provenchères, notre archevêque depuis vingtcinq ans (1946-1971) ». Cliché Archives diocésaines d'Aix.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le Père Balique en a fait une étude, conservée aux Archives diocésaines d'Aix.

### 2. Les Fraternités Charles de Foucauld

Deux fraternités appartenant à la grande famille Charles de Foucauld ont été accueillies dans le diocèse dès le début de l'épiscopat : une branche masculine, les Petits Frères, et une branche féminine, les Petites Sœurs. Elles s'y sont développées. Le diocèse a été comme une base de développement, de rayonnement, « dans le monde entier », comme le souhaitaient les fondateurs.

Pour mesurer ces initiatives et leur rayonnement, le témoignage de René Voillaume est très éclairant :

« Dieu seul sait tout ce que nous devons au Père de Provenchères. C'est un secret caché au plus profond des cœurs. Je crois pouvoir dire que sans lui les Fraternités ne seraient pas ce qu'elles sont. Il a été l'évêque, qui a engendré à la vie de l'Église la plupart des Fraternités. La Providence qui ordonne toutes choses, a permis qu'il joue ce rôle dès son accession à l'épiscopat en 1946. Petite Sœur Magdeleine et moi-même avons trouvé en lui un soutien, un conseiller, un guide véritablement éclairé par la sagesse divine. Il est des heures dans la naissance des œuvres de Dieu où la sagesse divine se moque d'une prudence humaine trop raisonnable. Le Père de Provenchères participa à cette grâce charismatique des fondations des Fraternités. Rien n'a été fait sans son approbation.

Ayant eu l'occasion, ces derniers mois, de relire les nombreuses lettres qu'il nous écrivait, je puis en témoigner. À aucun moment, même et surtout aux heures les plus difficiles, jamais sa confiance, son soutien, ne nous firent défaut, qu'il s'agisse de l'expansion universelle des Fraternités ou des heures douloureuses que traversa l'Église de France au moment de la crise des prêtres-ouvriers, le Père de Provenchères fut le garant des Fraternités auprès de centaines d'évêques à travers le monde.

C'est à lui aussi, pour une très large part, que nous devons la confiance que les papes, de Pie XII à Jean-Paul II, témoigneront aux Fraternités du Frère Charles de Jésus. »

À la mort du prélat, en 1984, Petite Sœur Magdeleine a donné un témoignage similaire, avec beaucoup d'émotion. Elle a souligné à quel point l'évêque a soutenu des initiatives hardies, déconcertantes pour la tradition et bien des dicastères romains. Mentionnons les points forts et les hardiesses des deux fondateurs :

 des instituts (les Fraternités) qui se voulaient très différents des congrégations antérieures et contemporaines (costume, genre de vie, structures, règlements, indépendance);

- prendre en charge une nouvelle mission à l'extérieur comme à l'intérieur : à l'intérieur, pour répondre aux appels lancés depuis 1941 et dont la réalité a été soulignée depuis les années 50 (par les enquêtes Boulard par exemple), à l'éloignement « des masses »<sup>5</sup>, prendre la mesure de la déchristianisation ;
- à l'extérieur, dans une vision universelle, fondée sur une nouvelle forme d'apostolat, avec ouverture aux chrétiens d'Orient, aux juifs, à l'islam, aux gens du voyage et du cirque, aux pays de l'Est, avec prise en compte de la misère sociale urbaine, des peuples isolés ou négligés (Eskimos, Indiens d'Amazonie);
- s'intégrer dans le monde du travail, aussi bien à Marseille, Aix, Milan, Buenos Aires, Abidjan,... partager la vie ouvrière « en présence discrète ».



Jacques Loew. Cliché internet.

### 3. Jacques Loew

À Saint-Maximin, outre les Frères dominicains et les Petits Frères de Jésus, il y avait un groupe de Petites Sœurs, ainsi qu'un groupe d'aspirants au sacerdoce venant du milieu ouvrier. Ils étaient réunis autour du Père Jacques Loew, qui pré-

parait une première ébauche de ce qui deviendra la Mission ouvrière Saint-Pierre et Saint-Paul.

Jacques Loew était alors prêtre-ouvrier à la Cabucelle à Marseille. En dépit de son souci de bien distinguer la mission de l'engagement politique, il avait été frappé, lui aussi, par les mesures sévères prises à l'encontre des Dominicains français par le maître général de l'époque. Il était interdit de séjour au Couvent.

Or c'était Mgr de Provenchères qui suivait et encourageait les premiers pas de la Mission, qui bientôt devait venir s'installer à Port-de-Bouc. Ce sont les Petits Frères et Jacques Loew qui, depuis Saint-Maximin, ont suggéré à Charles de Provenchères de faire appel à un jeune dominicain genevois, Georges Cottier, pour être son « théologien privé » durant le concile, tout au moins pour une grande partie avant d'être attaché au cardinal Journet (lors de la 4e session, en 1965).6

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. le grand classique de René VOILLAUME, Au cœur des masses.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le Père Cottier avait soutenu une thèse (en 1959, à la demande des supérieurs dominicains) qui est bien en accord avec les débats de l'époque, L'athéisme du jeune Marx et ses origines hégéliennes.

Jules Isaac. Cliché internet.

### 4. Jules Isaac et Paul Démann

Jules Isaac habitait Aix-en-Provence et s'honorait de l'amitié de Mgr Charles de Provenchères. Ensemble ces deux hommes représentaient parfaitement le mouvement de l'Amitié judéo-chrétienne (AJC) née des épreuves de la

guerre. En allant déposer entre les mains du pape Jean XXIII le dossier de « l'antisémitisme chrétien » et de « l'enseignement du mépris », Jules Isaac bénéficiait des conseils et des recommandations de l'archevêque d'Aix-en-Provence<sup>7</sup>. Par lui, Charles de Provenchères était lié à l'AJC, au Père Démann et aux *Cahiers sioniens*.

En janvier 1949, P. Démann donne un compterendu très fouillé de *Jésus et Israël*, ce qui le rapproche beaucoup de Jules Isaac avec lequel commence une relation de confiante amitié. Trois ans plus tard, Paul Démann publie *Les Juifs dans la catéchèse chrétienne*<sup>8</sup>, réquisitoire argumenté contre l'enseignement du mépris.

Avec une préface de Mgr Charles de Provenchères : « Je vous remercie des pages que vous avez écrites à l'usage des catéchistes. Elles les aideront à prendre conscience de leurs responsabilités, à s'établir dans la vérité et la charité. L'Évangile condamne tout antisémitisme. Le commandement du Maître ruine tout racisme ». Il signe : archevêque d'Aix et président de la Commission nationale du catéchisme (en fait, il est aussi de la Commission épiscopale pour l'enseignement religieux).

Ce catéchisme et cette préface eurent un grand retentissement chez les chrétiens et les juifs.

### II. Un artisan modeste et remarquable du concile : ses initiatives

Le concile fut pour Mgr de Provenchères la grande expérience ecclésiale de sa vie. Il eut une conscience aiguë de l'importance de l'événement. Voici un survol de ses participations.

Il avait fait partie de la Commission préconciliaire pour la discipline du clergé et du peuple chrétien.

Il avait appuyé Petite Sœur Magdeleine auprès du cardinal Tisserant, préfet de la Congrégation

<sup>7</sup> Cf. le retrait de la prière du Vendredi saint en 1959, décision personnelle de Jean XXIII.

pour les Églises orientales, qui s'était pour sa part montré très favorable à la fondation de Fraternités de rite oriental. Il est nommé, naturellement en quelque sorte, durant le Concile, membre de la Commission pour les Églises orientales, puis de la Commission conciliaire pour les Églises orientales.

Il participa aux quatre sessions de 1962 à 1965. Il intervint plusieurs fois, notamment lors de la deuxième session en novembre 1963, dans le débat sur l'œcuménisme. Il sut communiquer à ses prêtres et à ses diocésains son enthousiasme et leur faire passer le message de « cette nouvelle Pentecôte », en une soixantaine de lettres et de notes, parues dans la Vie diocésaine depuis 1959. Il contribua « à mettre le diocèse en concile » en montrant sa spontanéité, l'ouverture des débats, la richesse des constitutions et des décrets. L'année 1965 marqua le sommet de cet enseignement ecclésiologique à travers une série de *Lettres* (au clergé et aux fidèles) consacrées au « Mystère de l'Église ». Il assura une sorte de vulgarisation dans la Semaine Provence.

En raison de ses expériences concrètes et de ses rencontres les plus marquantes, il a mené de front des interventions au concile ou préparé des textes liés à ses préoccupations antérieures (la place de l'Église dans le monde contemporain). Voici une sélection des interventions ou des préparations les plus significatives :

- la question ouvrière ;
- la question de l'enseignement du mépris (et Nostra aetate) - le texte sur l'Église,
- en marge des modi, schémas et textes : une Église « servante et pauvre ».



L'aula conciliaire. Cliché Archives diocésaines d'Aix

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Paris, éditions des Cahiers Sioniens, 1952, 16 p.

### 1. La question ouvrière

lacques Loew, réfléchissant sur l'expérience de la Cabucelle de Port-de-Bouc, a rédigé avec Georges Cottier un rapport ensuite publié, en le développant quelque peu, sous le titre Dynamisme de la foi et incroyance. Une première partie traite des éléments de diagnostic sur l'incrovance, en mettant l'accent sur le défi marxiste. La deuxième partie, Dynamisme de la foi, expose ce que devait être une pastorale de la foi. Elle contient les éléments d'une catéchèse déjà expérimentée par la Mission Saint-Pierre et Saint-Paul. Georges Cottier précise : « L'archevêque fit lire ce texte, qui ne plut pas à tous, comme nous pouvions nous y attendre. Je me souviens qu'il me fit part des réserves du P. Suavet d'Économie et humanisme. »

Il faut près de cinq ans d'efforts, de négociations, de démarches à Rome (facilités il est vrai par les nombreux séjours que le concile rend nécessaires) pour obtenir l'approbation de l'institut par la Sacrée Congrégation des Religieux9. Pour aboutir plus sûrement, Loew rencontre Paul VI longuement le 25 mai 1965. L'entretien porte sur la question des prêtres-ouvriers (les « P.O. »), qui va recevoir une solution peu après, et sur le projet de la Mission ouvrière Saint-Pierre et Saint-Paul (MOPP). Dans le compte-rendu écrit, Loew retient : « Il a dit que si jamais on revenait à une possibilité de travail pour le prêtre, ce serait d'une manière bien fixée, en donnant des conditions qui étaient justement cette non-participation aux actions temporelles, la nécessité d'avoir des hommes déjà formés et préparés spécialement pour cela. ». Puis Paul VI et son interlocuteur s'accordent pour remplacer désormais « prêtres-ouvriers » par « ouvriers-prêtres ». Loew y voit une validation de la MOP10. Trois jours plus tard, est rédigé et expédié le nihil obstat qui permet à Charles de Provenchères d'ériger la MOP en institut apostolique, le 25 juin 1965.

### 2. La question de l'enseignement du mépris

(L'examen de la question des rapports judéochrétiens, la promesse faite à Jules Isaac.)



Mgr Charles de Provenchères à Rome. Cliché Archives diocésaines d'Aix

Il faut ici avoir à l'esprit le texte élaboré par le Secrétariat pour l'unité des chrétiens, présidé par le cardinal Bea, sur la condamnation de l'antisémitisme. Après bien des péripéties ce texte devait devenir la « Déclaration sur les religions non chrétiennes », Nostra Aetate, devenu année après année le grand texte de référence. Le verbe auguel les rédacteurs se sont finalement arrêtés pour qualifier les persécutions subies par le peuple juif est deplorat. Il parut à certains beaucoup trop faible. Mais le choix du mot venait au terme de violentes discussions. D'aucuns auraient voulu la suppression de toute référence à l'antisémitisme, d'autres accusaient les rédacteurs de manquer de courage. C'est que la commission n'avait pas prévu la réaction des évêques des pays arabes, soumis à la pression de leurs gouvernements. Les pays arabes subissaient alors l'influence du nationalisme nassériste. Les Églises de ces pays se sentaient menacées, inquiètes de la naissance récente de l'État d'Israël.

On doit à la réaction déclenchée par les évêques du Proche-Orient son élargissement à la considération des grandes religions<sup>11</sup>. Mgr de Provenchères suivait de près la question : le dossier contenu dans les archives en fait foi.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Sur l'un des derniers courriers relatifs à la demande de Mgr de Provenchères, le Père Durroux, de la Sacré Congrégation, pose en marge la question suivante : « Tout cela n'est-il pas un peu trop démocratique ? » L'archevêque et Jacques Loew passent outre et maintiennent les mécanismes de prise de décision collective, et malgré un second assaut du Père Paul Philippe. Autant que la « décision démocratique », c'est la montée en puissance du laïcat qui est redoutée.

<sup>10</sup> Compte-rendu dactylographié de l'entretien avec Paul VI du 25 mai 1965, joint à lettre à Charles de Provenchères de juin 1965, Archives diocésaines d'Aix, Fonds Provenchères/Loew.

<sup>11</sup> V. G. COTTIER, Vatican II, Les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes, coll. Unam Sanctam, 61, Le Cerf, Paris, 1966. L'Histoire de la Déclaration, la religion juive, la fraternité universelle excluant toute discrimination, p. 37-78, 237-273, 275-281.

### 3. Le texte sur l'Église

Il a connu plusieurs versions et devait constituer l'axe autour duquel s'organisa progressivement le travail du concile. Certains thèmes ont émergé, comme celui de la sacramentalité de l'épiscopat et celui de la collégialité. Mgr de Provenchères a suivi le développement de ce dossier comme celui sur la charge pastorale des évêques (*Christus Dominus*). On se souvient qu'il était membre de la commission préparatoire, qu'il a pu faire bénéficier de sa sagesse et de son expérience.

Deux schémas ont demandé un gros travail : le décret sur la liberté religieuse et la constitution pastorale sur l'Église dans le monde d'aujour-d'hui (schéma XIII).

C'est pour d'autres raisons que l'élaboration de la constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps (schéma XIII) devait susciter des discussions souvent serrées. L'idée d'une telle constitution était une neuve. Elle correspondait certainement à l'intuition initiale de Jean XXIII. Le qualificatif de *pastorale* aide à saisir les difficultés de l'entreprise. Celle-ci supposait en effet un diagnostic sur la situation du temps et du contexte. Les sensibilités culturelles étaient différentes. Il fallait se méfier du poids des idéologies dominantes, jugées ou favorablement ou rejetées brutalement sans discernement critique.

Le texte lui-même auquel on aboutit, après plusieurs versions officielles et plusieurs projets proposés par des experts, est un texte nuancé.

Par leur nature même, les éléments de diagnostic doivent être périodiquement vérifiés, complétés ou resitués. La première partie offre une très belle présentation de l'anthropologie chrétienne, qui demeure un point de référence nécessaire. La seconde partie devait connaître, à travers les encycliques sociales et les documents comme



À l'Angelicum, Mgr Charles de Provenchères avec Mgr Cheikho. Cliché Archives diocésaines d'Aix

les lettres envoyées chaque année par Paul VI et Jean-Paul II pour la « Journée mondiale de la paix », des développements considérables.

### 4. En marge des *modi*, schémas et textes : une Église « servante et pauvre »

Au-delà du travail conciliaire proprement dit et de la contribution à l'amélioration des textes, Vatican II fut l'occasion d'une large réflexion sur la vie de l'Église et sur les réformes à apporter pour que soit mieux manifestée la force de l'Évangile. Durant les sessions, nombreux sont ceux qui firent le voyage de Rome, pour rencontrer les évêques et aussi pour faire part de suggestions. Parmi ceux-ci, on rencontre Jacques Loew et le Père Voillaume. Ce dernier joua un rôle de premier plan dans l'éveil d'une prise de conscience des exigences ecclésiales de la pauvreté évangélique. Sa connaissance du monde et des vastes zones de pauvreté, comme la vocation des Petits Frères et des Petites Sœurs de Jésus, le rendaient spécialement sensible à l'argument. Mgr de Provenchères partageait ses vues. Le Père Voillaume suscita la réunion d'un groupe informel de travail sur le thème. Le Père Congar, contacté, se montra partisan de l'idée. Il rédigea une série de modi dont il proposa l'insertion dans le De Ecclesia. Du Père Voillaume vint aussi l'idée de l'ouvrage collectif : Église et Pauvreté, publié dans la collection *Unam Sanctam* (n° 57, 1965). Il contient une réponse de Mgr de Provenchères à un questionnaire envoyé à un certain nombre d'évêques. Elle porte sur la pauvreté de l'Église d'Aix.

Le thème de l'Église « servante et pauvre » a germé à l'heure du concile. Il devait se développer et certainement marquer en profondeur la sensibilité spirituelle du « Peuple de Dieu ». C'est dans son prolongement que viennent l'encyclique de Paul VI : *Populorum progressio*, et l'affirmation de l'amour préférentiel pour les pauvres. On pourrait mentionner, d'une manière analogue, les réflexions sur la guerre et l'arme atomique, auxquelles a donné lieu la préparation de *Gaudium et spes*.

### Conclusion

En 1971, à l'occasion du 25e anniversaire de son épiscopat, Charles de Provenchères revient sur son « temps conciliaire » :

« Un concile, dans une vie d'évêque, c'est une grâce incomparable. J'ai participé à ses travaux

de toutes mes forces, dans la prière. J'ai appris à porter le souci de l'Église universelle, à vivre la collégialité, à travailler, en union avec le successeur de Pierre et sous son autorité. Je suis devenu davantage « fils de l'Église ».

Plus loin, le prélat, avec une amertume discrète, évoque le temps post-conciliaire :

« J'imaginais un après-concile vécu dans la joie, l'union, un grand renouveau spirituel et apostolique. Ce renouveau s'accomplit ; mais vous savez à travers quels remous. À certains moments, la charge de l'épiscopat est lourde à porter. Je reste plein de confiance. Il est normal qu'à travers les mutations profondes du monde et la réforme de l'Église, plusieurs aient quelque peine à trouver leur équilibre et se posent la question : qu'est-ce qu'être chrétien, qu'est-ce qu'être prêtre aujourd'hui ».

Mais il revient pour finir sur la mission de l'Église et le rôle de l'évêque :

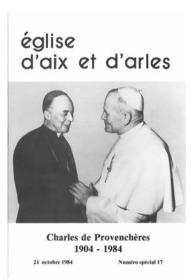
« Depuis plus de mille ans, l'Église avait grandi dans une civilisation de chrétienté; elle se trouve aujourd'hui envoyée à un monde qui ne croit pas. C'est là le fond du problème actuel. Le devoir de l'évêque est d'aider son peuple à faire cette conversion. »<sup>12</sup>

Les trois exigences du concile que Charles de Provenchères va inlassablement propager ensuite dans la presse diocésaine ou dans la presse catholique sont : réforme interne, travail œcuménique, ouverture au monde.

Pour finir, citons deux jugements portés sur Charles de Provenchères « en concile » :

Le cardinal Georges Cottier : « Il appartenait à la catégorie de ceux que nous pouvons appeler les grands artisans silencieux de Vatican II. Sa douceur et sa courtoisie n'excluaient nullement une grande fermeté et un engagement résolu. Ce fut une grâce pour moi que de travailler pour ce grand évêque, qui était un homme de Dieu ».

Le cardinal Etchegaray : « L'action de Charles de Provenchères au Concile : une charité opérante, faite de clairvoyance prophétique et de discrétion. Il est difficile d'en parler parce qu'œuvrant en profondeur, elle laisse peu de traces à la surface. »



Page de couverture du numéro spécial de Église d'Aix et Arles : « Charles de Provenchères, 1904-1984 ». Cliché Archives diocésaines d'Aix.

 $<sup>^{12}</sup>$  Extrait du numéro spécial de la  $\it Vie diocésaine$  du 31 janvier 1971, « Mgr Charles de Provenchères, notre archevêque depuis vingt-cinq ans (1946-1971) ».

### La contribution personnelle du Père Congar à la rédaction des documents promulgués à Vatican II

fr. Hervé Legrand, o.p. Professeur honoraire de l'Institut catholique de Paris

Quand le Père Congar, à 56 ans, est nommé expert à la commission centrale préparatoire à Vatican II, il a derrière lui une œuvre impressionnante. Avec une grande intuition des besoins de l'Église de son temps, il avait su choisir ses sujets de recherche et en renouveler le traitement. Traduit dans toute l'Europe, sa pensée obtient un écho exceptionnel, au point d'influencer notablement un concile œcuménique. La théologienne allemande M. M. Wolf a bien caractérisé ce que furent l'homme et l'œuvre :

« Yves Congar est un de ces théologiens dont l'œuvre a été tellement intégrée dans la théologie du concile Vatican II qu'on ne peut presque plus en mesurer la force initiale et l'originalité, à moins de restituer le contexte historique de son élaboration. Il est facile de repérer la théologie de Congar dans l'histoire de la théologie catholique; mieux encore, Congar est l'un de ceux qui ont personnellement contribué à façonner cette histoire [...]. Engagé pendant plus de cinquante ans, dans le dialogue théologique et œcuménique, Congar a contribué, de manière décisive, à façonner l'œcuménisme catholique »1

La passion pour l'unité caractérisa toute sa vie<sup>2</sup>. Elle surprend chez un homme né en 1904. De toute évidence, elle est à mettre au compte d'un fort charisme personnel. Un mot sur son milieu et sa formation théologique est pourtant utile.

### I. Les années de formation

À Sedan, où il naît, Y. Congar avait eu des petits camarades juifs et protestants. Les relations avec les protestants y étaient cordiales : le curé célébrait dans le temple à la suite de l'incendie de l'église par les Allemands en 1914<sup>3</sup>.

Encore gamin, Y. Congar discutait de la présence réelle avec le fils du pasteur<sup>4</sup>. Ce contexte a joué un rôle dans son engagement œcuménique.

Comme dominicain, il fut initié à la dimension historique de la théologie : le Père Chenu lui fit découvrir J. A. Möhler, et les débuts de Foi et Constitution. Ses frères dominicains présents auprès des luthériens scandinaves, ou engagés à Istina auprès des orthodoxes russes, le confirmaient dans sa vocation. Le refus radical de l'œcuménisme par Pie XI ne l'entama en rien, même si Mortalium animos énonçait que « Le retour des dissidents à la seule et véritable Église représentait l'unique solution »5. Pour lui, les grandes figures de sa famille dominicaine : « L'histoire du Père Lacordaire, les exemples du Père Lagrange et du Père Sertillanges, - histoire et exemples qui m'étaient très présents [montraient] que tous ceux qui avaient fait quelque chose, ouvert une voie, avaient eu des difficultés »6. Et Dieu sait combien sa propre vie vérifiera son pressenti-

Délaissant l'apologétique habituelle des années 1930, il voulut rencontrer directement les autres Églises, de façon ouverte et fraternelle. En 1930 et 1931, il s'y emploie dans la patrie de Luther. En 1932, il s'inscrit, chose inouïe, à la faculté de théologie protestante de Paris, et il fréquente les orthodoxes russes de Paris. En 1934, il organise un colloque aux Éditions du Cerf autour de K. Barth. En 1937, avec Visser't Hooft, futur premier secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises, il co-organisa à Paris une rencontre préparatoire à la conférence de *Life and Work* à Oxford, mais le cardinal Pacelli lui interdit d'y aller comme observateur. Durant les étés de 1936 et 1937, il alla en Angleterre et s'y lia avec le Dr Ramsey, futur archevêque de Canterbury. En 1938, il organisa une première rencontre d'œcuménistes catholiques au Saulchoir, prélude à la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Monika Maria Wolff, *Gott und Mensch. Ein Beitrag Yves Congars zum ökumenischen Dialog (Frankfurter Theologischen Studien 38)*, Verlag Joseph Knecht, Frankfurt am Main, 1990, p. 13-14.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Yves Congar, Une passion: l'unité. Réflexions et souvenirs 1929-1973 (Foi Vivante 153), Paris, éditions du Cerf, 1974.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. L'enfant Yves Congar, Journal de la Guerre 1914-1918, Paris, Éditions du Cerf, 1997, p. 31, avec la note 34 et p. 52, avec la note 59, à la date du 9 décembre 1914.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. *Une passion...*, p. 12 et13.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Documentation catholique (désormais *DC*) 19, 1928, col.195-203.Cet enseignement est réitéré la même année par *Rerum orientalium* en direction des orientaux : *DC* 19, 1928, col. 385-396.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. Une passion..., p. 24.

fondation de la « Conférence catholique pour les questions œcuméniques », dont il eut l'idée dès cette époque<sup>7</sup>.

Au delà de ses contacts personnels avec les autres chrétiens, Yves Congar se fit l'historien de leurs Églises et de leurs doctrines, dans un état d'esprit très nouveau pour l'époque :

« La connaissance des Autres, qui n'est complète que si elle est directe et concrète [...] se nourrit en particulier par la connaissance de l'histoire. J'ai fait, je continue de faire et, si Dieu le permet, je ferai toujours beaucoup d'histoire [...] l'un des meilleurs instruments d'accès à la vérité et de service de cette même vérité [...]. Chaque fois que j'y suis allé voir, j'ai trouvé autre chose que ce qu'on m'avait dit [...]. J'y ai été voir pour le « Schisme oriental », et je me suis aperçu qu'on ne pouvait pas parler comme si une légitimité incontestablement reconnue avait été [...] rejetée par les Orientaux, sur lesquels porterait toute la responsabilité de la rupture : on assistait bien plutôt à un « estrangement » progressif entre deux mondes différents [...]. J'y ai été voir pour Luther, aux textes duquel je n'ai guère passé de mois sans revenir [...]. Rien de tout à fait sérieux ne sera fait de notre part vers le protestantisme tant qu'on n'aura pas compris et rendu justice à Luther. Pour cette conviction qui est la mienne, je serai prêt à donner joyeusement ma vie »8.

L'histoire lui donna aussi accès à sa propre Tradition, bien plus riche et plus profonde que ce que les autorités en retenaient au temps de Pie XII. Il devint un artisan très fécond du « retour aux sources » qui nourrira ce réformisme ecclésial sans lequel Vatican II resterait inintelligible. Après



Père Yves Congar, 1964. Cliché Archives Provinciales Dominicaines de France (APDF), Bibliothèque du Saulchoir, Paris

ce bref portait de l'homme, situons sommairement son œuvre à la veille du Concile.

### II. Une œuvre imposante à la veille de Vatican II, élaborée dans la suspicion romaine

Quand il est nommé expert officiel, Yves Congar a déjà derrière lui cinq grandes œuvres qu'il faut évoquer parce que chacune anticipe un document central de Vatican II. Il s'en rend compte après-coup:

« J'ai été comblé. Les grandes causes que j'avais essayé de servir ont abouti au Concile : renouveau de l'ecclésiologie, Tradition, réformisme ; œcuménisme, laïcat, mission, ministères... sans compter la prière liturgique et la fonction doxologique de la confession de la foi qu'on y célèbre : des valeurs auxquelles je crois plus que jamais »9.

## 1. Chrétiens désunis. Principes d'un œcuménis-me catholique (1937)

La première section du décret sur l'œcuménisme reproduira le sous-titre du livre. La conclusion de son premier chapitre disait : « le problème de la réunion [...] est celui de la réincorporation de toutes les valeurs chrétiennes éparses [...] à la Catholica visible »10, ce qui donne en traduction latine *Unitatis Redintegratio*, le titre même du Décret!

### 2. Vraie et Fausse Réforme dans l'Église (1950)

La « réintégration dans l'unité » resterait cependant une illusion sans réforme du catholicisme<sup>11</sup>. À son retour de cinq ans de captivité, il élabora donc *Vraie et fausse réforme* qui anticipe le vaste programme d'aggiornamento de Vatican II.

### 3. Le Christ, Marie et l'Église (1952)12

Deux ans après la dogmatisation de l'Assomption par Pie XII, qui s'ajoutait à celle de l'Immaculée Conception par Pie IX, Congar publia son seul ouvrage formellement dogmatique, concluant que : « Il n'y a pas de théologie

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. Une passion..., p. 53.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Essays in honour of W.A. Visser't Hooft, The sufficiency of God, SCM Press, London 1963, p. 73-74, repris dans Chrétiens en dialogue, p. 125-126.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Cf. Une passion..., p. 90.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Chrétiens désunis, p. 56.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> *Ibidem*, p. 338-339 : « il est impossible que la réunion se fasse si [...] notre Église apparaît comme une confession particulière [...] un « *isme* » aussi particulier et exclusif que les autres « *ismes* ».

<sup>12</sup> Paris, Desclée de Brouwer, 1952.

spirituelle [...] qui ne soit justiciable de la théologie tout court, elle-même réglée souverainement par le donné objectif de la Révélation »<sup>13</sup>.

Il fondait ainsi fermement le déplacement capital qu'opérerait *Lumen gentium* en situant Marie comme figure de l'Église, la libérant de la sorte d'une « pensée du genre » qui, à côté du Christ masculin, rédempteur et médiateur, voulait instaurer la figure féminine de Marie comme médiatrice et corédemptrice.<sup>14</sup>·

### 4. Jalons pour une théologie du laïcat (1953)

Ce gros ouvrage réintègre les laïcs « dans » l'Église. Il a contribué à la reviviscence de la théologie du Peuple de Dieu, qui aboutira à une correction de trajectoire décisive au plan dogmatique comme au plan œcuménique.

### 5. Neuf cents ans après. Notes sur le « schisme oriental »15

Ce dernier grand travail du Père Congar, avant qu'on ne lui impose silence, a préparé très directement *Unitatis Redintegratio* et spécifiquement la section consacrée aux Églises orientales. On y vérifie ce qu'il a écrit du recours à l'histoire, maîtresse de vérité en théologie. 16

### 6. Une œuvre élaborée dans la constante suspicion du magistère

Le réformisme de la théologie de Congar déplaira en haut lieu. On lui interdit d'enseigner et d'écrire, on l'exile d'abord en Jordanie, puis à Cambridge, avant de le confier à la surveillance de l'évêque de Strasbourg.<sup>17</sup> « On a réduit mon activité extérieure à zéro, sauf pour ce qui est du ministère sacerdotal », écrit-il. Jusqu'à sa nomination à la commission centrale du Concile, il vécut dans une constante et douloureuse suspicion dont il a livré la chronique dans son Journal d'un théologien 1946-1956<sup>18</sup>. Cela donne à réfléchir sur ce qu'a pu être l'obéissance au magistère.

## III. L'insertion du Père Congar dans le déroulement du Concile

Étienne Fouilloux a montré les difficiles débuts du Père Congar au Concile<sup>19</sup>. Son statut officiel d'expert ne l'autorisait à prendre la parole qu'à la demande des membres de la commission. Il craint d'être une caution pour des schémas préparatoires qu'il ne peut améliorer. Les évêques français le déçoivent :

« Nos évêques sont bien gentils [...] mais ils ne travaillent pas avec leurs théologiens. Mgr Garrone semble même avoir une répugnance à recourir à eux. Il paraît ne vouloir leur devoir rien et montrer qu'il n'a pas besoin d'eux<sup>20</sup>. [Cependant, à la fin du concile, il se sentira pleinement reconnu] « De très nombreux évêques me remercient, me félicitent. C'est pour une bonne part, mon œuvre, disent-ils. »<sup>21</sup>

### IV. Analyse des contributions personnelles d'Yves Congar aux textes promulgués

### 1. Documents qu'il influence

Comme M. M. Wolf l'a noté, la pensée de Congar a profondément influencé Vatican II, au delà de ses rédactions personnelles. Notons qu'il réécrit le paragraphe relatif à l'œcuménisme dans le Message au monde préparé par le Père Chenu<sup>22</sup>. Il rédige deux *modi* sur la liturgie, l'un pour rappeler que l'assemblée chrétienne tout entière, unie au prêtre, est le sujet intégral de toute célébration<sup>23</sup>, l'autre pour favoriser la communion sous les deux espèces<sup>24</sup>, voulant ainsi renouer avec la tradition, dont ni les orthodoxes ni les protestants ne s'étaient éloignés. Au sujet de l'épiscopat, il remet des modi à des évêques maronites, belges et allemands<sup>25</sup>. Il milite en vain pour que l'on traite le statut des Églises orientales catholiques en dialogue avec les orthodoxes<sup>26</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> *Ibidem*, p. 93.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Trente ans après Vatican II, 45 cardinaux, dont J.-M. Lustiger et A. Decourtray, se verront refuser par Jean-Paul II ces deux dogmatisations, et une troisième, celle de Marie *Paraclètos*, le titre du Saint-Esprit, cf. Hendro Munsterman, *Marie corédemptrice ? Débat sur un titre marial controversé*, Paris, éditions du Cerf, 2006, notamment p. 9.

<sup>15</sup> Dans 1054-1954. L'Église et les Églises. Neuf siècles de douloureuse séparation entre l'Orient et l'Occident, Chevetogne, 1954, p. 3-95.

<sup>17</sup> Lettre à un religieux italien du 26 juin 1959, papiers Congar.

<sup>18</sup> Paris, éditions du Cerf, 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Étienne FOUILLOUX, « Comment devient-on expert à Vatican II », *Le deuxième concile du Vatican (1959-1965),* Collection de l'École Française de Rome 113, Rome, 1989, p. 307-331.

 $<sup>^{20}</sup>$  Mon Journal du Concile (désormais MJC augmenté du sigle II pour le tome II), p. 193.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> MJC II, p. 510.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Cf. A. DUVAL op, « Le message au monde », in E. FOUILLOUX (ed), *Vatican II commence. Approches francophones*, Leuven, Bibliothek van de Faculteit der Godgeleerheid, 1993.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> MJC, p. 143.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> MJC, p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> MJC II, p. 237.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> MJC, p. 225, 228, 230.

## 2. Les constitutions où le Père Congar est intervenu par des rédactions personnelles

#### a. Lumen Gentium

« J'ai travaillé sur le chapitre II de *Lumen gentium* : les n° 9, 13, 16, 17 du ch. II sont de moi, ainsi que certaines parties du n° 28 et du chapitre 1 »<sup>27</sup>.

Yves Congar fut attentif à ces trois enjeux principaux : le peuple de Dieu, la collégialité épiscopale, la Vierge Marie. En alliance avec Mgr Philips<sup>28</sup>, il milita pour que le chapitre sur le Peuple de Dieu précède celui sur la hiérarchie<sup>29</sup>, soutenu par Mgr Wojtyla<sup>30</sup>. Il travailla autant pour harmoniser la primauté et la collégialité. Les suggestions en ce sens de Paul VI ne le satisfont pas :

« Je trouve que les corrections proposées ne font que répéter la doctrine de la primauté sans apporter aucune lumière sur l'harmonisation des deux »<sup>31</sup>.

Pour rendre ce chapitre plus acceptable aux orthodoxes, il confie des *modi* à des évêques mais la commission, soucieuse de l'adhésion des anti-collégiaux, ne les retiendra pas<sup>32</sup>. Il déplore encore le NB de la *Nota explicativa praevia* énonçant que : « Le concile ne dirime pas la situation de fait des orthodoxes : on laisse le soin aux théologiens de chercher des explications. Cette note m'a fait beaucoup de mal. Ainsi le concile ne s'y intéresse pas ! [...] je crains que notre *De Ecclesia* ne crée un nouvel obstacle sur la voie du rapprochement »<sup>33</sup>.

Les ambiguïtés du chapitre III demeurèrent. Jean-Paul II put renforcer encore la centralisation romaine, entraînant une dispute publique entre les cardinaux Kasper et Ratzinger<sup>34</sup>.



Père Yves Congar avec Mg Pailler, archevêque de Rouen au Concile, novembre 1964. Cliché APDF, Bibliothèque du Saulchoir, Paris

#### Marie

Le Père Balic écrivait dans le texte préparatoire : « Marie unira les chrétiens. Alors que son chapitre sera un nouvel élément d'éloignement, non seulement des protestants mais des orthodoxes »<sup>35</sup>. Congar réaffirme : « La nécessité de lutter, au nom de l'Évangile et de la foi apostolique, contre un développement, une prolifération méditerranéenne et irlandaise, d'une mariologie qui ne procède pas de la Révélation, mais a l'appui des textes pontificaux. Plusieurs fois on me répond : « la Règle de foi n'est pas l'Écriture, mais le magistère vivant : que faites-vous des énoncés pontificaux ? »<sup>36</sup>.

Contre le projet de décret séparé des maximalistes, il soutint qu'il fallait voir en Marie un membre éminent de l'Église en sa figure eschatologique; ce qui fut fait au dernier chapitre de Lumen gentium<sup>37</sup>. Son livre Le Christ, Marie et l'Église avait fondé cette correction de trajectoire autant que son action personnelle au Concile. Pour apaiser la minorité, Paul VI proclama Marie, Mère de l'Église. Avec sa franchise habituelle, il note: « On n'en avait vraiment pas besoin! »<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> MJC II, p. 290. La commission théologique avait refusé ce « titre douteux » à 20 voix contre 3, cf. MJC II, p. 85.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Lettre de Congar à R. J. Beauchesne, « Worship as life. Priesthood and Sacrifice in Yves Congar », *Église et Théologie* 21, 1990, p. 85, ainsi que MJC II. p. 511, référence que l'on ne répétera plus pour les autres documents.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> MJC, p. 475.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> MJC, p. 479, 486-487, 489, 513.

<sup>30</sup>MJC, p. 488.

<sup>31</sup> MJC II, p. 107.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> MJC II, p. 227 : « je vois avec peine que les *modi* que nous avons préparés et fait proposer ne sont point passés. J'en suis affecté et découragé. Il est vrai que la pression des anti-collégiaux et pro-papistes (maximalistes en pouvoir papal) a été si forte, que c'est surtout vers elle que Philips a dirigé son effort ».

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> MJC II, p. 267.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> On pourra voir Hervé LEGRAND, « Les évêques, les Églises locales et l'Église entière », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* (désormais *RSPT*) 85, 2001, p. 461-509, ainsi que « La théologie des Églises sœurs. Réflexions ecclésiologiques autour de la Déclaration de Balamand », *Ibidem*, 88, 2004, p. 461-496.

<sup>35</sup> MJC, p. 59.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> MJC, p. 66-67.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> MJC, p. 451-452. Cette solution l'emporte par 12 voix pour et 9 voix contre, notamment celles du cardinal Ottaviani et du P. Balic. <sup>38</sup> MJC II, p. 290. La commission théologique avait refusé ce « titre

### Rédactions provenant directement du Père Congar dans Lumen gentium

Au-delà de son apport systématique, Congar sut faire passer un souffle biblique et le sens de l'historicité de l'Église, dans les rédactions qu'on lui confia. Le n° 9 décrit le peuple messianique de la nouvelle Alliance. Le n° 13 expose une belle théologie de la catholicité. Le n° 16 met en place les conditions de possibilité d'un dialogue avec les juifs et avec les adeptes des religions non chrétiennes. Attentif à l'islam, il consulte les orientalistes dominicains du Caire<sup>39</sup>. De même le n° 17 expose une théologie de la mission qui lui tient à cœur, qui se termine par une doxologie trinitaire bien dans sa manière : « Ainsi l'Église unit prière et travail pour que le monde entier soit transformé en peuple de Dieu, corps du Christ, temple du Saint-Esprit et que soient rendus dans le Christ, chef de tous, au créateur et Père de l'univers, tout honneur et toute gloire ».

Enfin le n° 28 propose une description du ministère des prêtres qui sert de portail au futur *Presbyterorum Ordinis*. Il y promeut la réalité du *presbyterium* et la nature historique de la tripartition du ministère ordonné (elle est seulement *ab antiquo*), ce qui lève un obstacle à nos rapports avec la Réforme.

#### b. La Révélation

« Ai travaillé dans le ch. Il et le n° 21 vient d'une première rédaction de moi ».

Les rapports entre Écriture, Tradition et magistère étaient une clé essentielle de l'orientation œcuménique de l'Église catholique, comme le débat mariologique l'illustrait. À la première session, le Père Tromp soutint la thèse, reprise à Pie XII, selon laquelle « L'Église est à elle-même sa propre source »40! C'était faire du magistère le seul gardien de la tradition<sup>41</sup> et adopter la théorie des deux sources de la Révélation. Le rejet du texte par les Pères conciliaires signifia « la fin de la Contre-Réforme »42. Dans Dei Verbum, Congar rédige le texte relatif à la Tradition ; le beau n° 2 actuel provient largement de lui, avec des phrases comme celles-ci : « Le Dieu invisible s'adresse aux hommes dans son immense amour ainsi qu'à des amis ». Sur le fond, il a contribué à mettre en évidence que l'Écriture et la Tradition ne sont pas deux sources distinctes (« deux tiroirs ») dont les contenus s'additionneraient. Ce qui ouvre le dialogue avec la Réforme qui, au même moment (*Foi et Constitution* à Montréal en 1963), distinguant la Tradition des traditions, reconnaît que l'Écriture elle-même, tout en étant normative, résulte d'un processus de tradition.

### c. Gaudium et spes

« J'y ai travaillé : ch. I et IV ».



Schéma XIII. Cliché internet.

Associé à ses premières rédactions (le Document de Louvain), c'est surtout comme membre de la commission théologique que le Père Congar participera à la difficile gestation de cette Constitution. Il regrette le « gigantisme du schéma XIII »<sup>43</sup>; il trouve le texte « manchot » du fait de ne « pas aborder la question de la régulation des naissances », que Paul VI s'était réservée<sup>44</sup>. Dans la révision finale, il travaillera avec J. Ratzinger, déplorant certaines « synthèses globales sans grandes exigences techniques » des rédacteurs français<sup>45</sup>.

#### 3. Les décrets

#### a. L'œcuménisme

« J'y ai travaillé : le *proemium* et la conclusion sont à peu près de moi ».

Dès *Chrétiens désunis*, Congar avait valorisé le baptême chrétien : « de soi tout baptême véritable incorpore à la véritable Église »<sup>46</sup> ; ce sera le fondement de l'œcuménisme à Vatican II. Il y considérait les Églises orientales comme de véritables Églises locales<sup>47</sup>, ce qui sera aussi avalisé. Il restait balbutiant sur le statut des Églises de la Réforme tout en affirmant que les chrétiens y sont sauvés « non pas malgré leur confession mais dans et par leur confession »<sup>48</sup>, position reprise par le Décret.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Notamment les PP. Anawati et Jomier, comme on le voit dans sa correspondance.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> MJC, p. 62.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Sur le concept très moderne de magistère,voir Y. Congar, « Bref historique des formes du magistère et de ses relations avec les docteurs », *RSPT* 60, 1976, p. 99-112 et « Pour une histoire sémantique du terme *magisterium* », *Ibidem*, p. 85-98.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Selon le mot fameux du P. ROUQUETTE, *La fin d'une chrétienté*. *Chroniques*, t. I, Paris, Éditions du Cerf, 1968, p. 259.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> MJC II, p. 387.

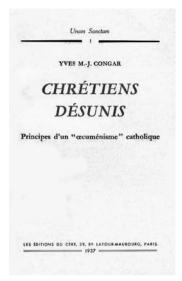
<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> MJC II, p. 321.

<sup>45</sup> MJC II, p. 325.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Chrétiens désunis, p. 56.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> *Ibidem*, p. 304.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Chrétiens désunis, p. 306.



Chrétiens désunis collection Unam Sanctam (1937), page de couverture. Cliché internet

C'est à lui qu'on doit le *Proemium* et la conclusion. Il participe à la révision des *modi* des évêques. Mais l'essentiel n'est-t-il pas dans l'existence et le contenu même de ce Décret, impensable sans l'œuvre pionnière du P. Congar?

#### b. La mission

« Le ch. I est de moi de A à Z, avec des emprunts à Ratzinger pour le n° 8 ».

Appelé en novembre 1964 pour donner « un fondement théologique » à la nouvelle rédaction<sup>49</sup>, le Père Congar en rédigea le ch. I. Avec l'aide de J. Ratzinger, il traita aussi tous les *modi* afférents. Il fut très heureux de donner à la mission un fondement trinitaire, et de faire adopter l'idée que l'Église était partout en état de mission, et pas seulement dans les territoires ainsi désignés. Il fit aussi faire un pas en avant à la théologie des Églises locales, amorcée dans *Lumen gentium*. Il réussit enfin à exprimer le lien entre œcuménisme et mission (AG 6, *in fine*).

#### c. Les prêtres

« C'est une rédaction aux trois quarts Lécuyer-Onclin-Congar. Ai refait le prœmium, les n° 2 et 3, ai fait la première rédaction des n° 4-6, 12-14, et celle de la conclusion dont j'ai rédigé le second alinéa ».

Intégré à sa demande à la commission de rédaction de ce Décret<sup>50</sup>, il y collabore avec J. Lécuyer, qui le marginalise, écrit-il<sup>51</sup>. Fin 1964,

il trouve le résultat « pieux, verbeux, pas assez théologique »<sup>52</sup>.

Il s'attribue la synthèse entre culte (ou consécration) et mission pour exprimer l'essence du presbytérat, réconciliant ainsi l'idée sulpicienne de consécration et l'idée missionnaire propre aux prêtres ouvriers, même si N. Nissiotis lui avait signalé l'étroitesse de ces catégories : « En Orient la tension entre consécration et mission n'existe pas. Le prêtre n'est jamais séparé de la communauté : le prêtre ne peut célébrer seul, en l'absence du peuple fidèle »53. Il continua néanmoins de présenter le presbytérat dans la catégorie non-biblique de sacerdoce<sup>54</sup>, comme il maintint la « spiritualité sacerdotale », condensée aux n° 12-14 que le luthérien Skydsgaard avait critiquée : « On y trace le programme d'une vie et d'une sainteté impossibles. Qui pourrait réaliser où même affronter cela ? [...] Skydsgaard dit quelque chose de juste [...] cela pourrait tourner en LOI, en programme légaliste de perfectionnisme »55.

Trop faible au registre systématique<sup>56</sup> parce que sans appui suffisant sur une équipe internationale et pluridisciplinaire, le Décret échoua à remédier à la crise des prêtres qui se perpétue en Occident. Dans sa fameuse *Retractatio*, Congar lui-même a reconnu son insuffisance<sup>57</sup>.

#### 4. Les déclarations

#### a. La liberté religieuse

« Coopération à tout, plus particulièrement au n° de la partie théologique et au *proemium* qui est de ma main ».

Yves Congar y sera très actif aux côtés du Père John Courtney Murray. La claire affirmation du *Proemium* sur l'unique vraie religion et l'obligation morale d'y adhérer lorsqu'on l'a reconnue, ainsi que le rappel de la *libertas ecclesiae* au n° 13 sont de lui. Ce qui facilita l'adoption du

<sup>49</sup> MJC II, p. 287.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> MJC II, p. 202, en date du 15 octobre 1964 « À Saint-Pierre, vu Mgr Marty pour le *De sacerdotibus* : m'offre à l'aider. Il s'en dit très touché »

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> MJC II, p. 240, 250, 451.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> MJC II, p. 250.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> MJC II, p. 453.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Toujours honnête intellectuellement, Congar intégra cependant dans le commentaire de PO (*Unam Sanctam*), l'étude de C. WIENER, « Ceux qui assurent le service sacré de l'Évangile », in *Vatican II. Les prêtres*, Paris, éditions du Cerf, 1968, p. 257-259, démontrant la faiblesse d'une telle synthèse.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> MJC II, p. 452-453.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Voir la démonstration de P. J. Cordes (futur cardinal), Sendung zum Dienst. Exegetisch-historische und systematische Studien zum Konzilsdekret « Von Dienst und Leben der Priester ». Frankfurt a. M. 1972; voir à ce sujet notre recension, RSPT 50, 1975, p. 686-693.

 $<sup>^{57}</sup>$  « Mon cheminement dans la théologie du laïcat et du ministère », premier chapitre de *Ministères et communion ecclésiale*, Paris, éditions du Cerf, 1971.

document et permet de réfuter le reproche d'indifférentisme que Mgr Lefebvre fait à Vatican II<sup>58</sup>.

#### b. Nostra aetate

« L'introduction et la conclusion sont à peu près de moi ».

Le Père Congar s'intéressa surtout au judaïsme et à l'islam<sup>59</sup>. Sans intervenir au sujet des autres religions, il orienta l'ensemble de la Déclaration (*Introduction et conclusion*), sans esquisser de théologie des religions non-chrétiennes.



Père Yves Congar avec le pape Paul VI, 1974. Cliché APDF, Bibliothèque du Saulchoir, Paris

## En guise de conclusion : d'autres intérêts du *Journal* de Congar

Le Journal de Congar permet encore de mesurer son influence à travers ses relations personnelles avec lean XXIII et Paul VI et avec les Pères conciliaires : il rédige au moins dix-sept interventions à leur intention (dont six pour des cardinaux et un futur pape). Il offre aussi une perception des rapports entre « l'Église enseignante et l'Église renseignante », selon un jeu de mots (!) de l'époque. Il permet d'établir son réseau théologique essentiellement belge (Mgr Philips, mentionné 217 fois ; Ch. Moeller, 89 fois) et allemand (Rahner, 110 fois; J. Ratzinger, 43 fois) et d'identifier ses adversaires théologiques (Tromp, 160 fois; Balic, 59 fois). On y mesure son influence sur l'opinion publique, à travers sa collaboration aux *Informations catholiques interna*tionales.

Au final, Yves Congar nous laisse l'impression d'une parole constamment libre, d'autant plus responsable qu'elle se fondait sur un travail incessant<sup>61</sup>, doublé d'un rude amour de la vérité qu'il a payé au prix fort<sup>62</sup>. Une belle figure de théologien, comme chacun pourra en juger.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Dans *La crise dans l'Église et Mgr Lefebvre*, Paris, éditions du Cerf, 1976, p. 50-51, il renvoie à DH 1; 3, 14; 10, 13 et 15.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Il écrit un texte à ce sujet pour le cardinal Liénart, MJC, p. 544.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Il participe activement à cent-dix-sept sessions de commissions qui durent plusieurs jours pour la plupart.

 $<sup>^{61}</sup>$  Ses amis proches le surnommaient affectueusement le « sanglier des Ardennes ».

### « 50 ans d'histoire du concile Vatican II »

# Une exposition réalisée par le Centre national des archives de l'Eglise de France

M<sup>me</sup> Barbara Baudry Archiviste au CNAEF

Annoncé en janvier 1959, le concile œcuménique Vatican II est ouvert par le pape Jean XXIII le 11 octobre 1962 et se termine sous le pontificat de Paul VI le 8 décembre 1965. Durant quatre ans, les évêques du monde entier réfléchissent à la place et au message de l'Église dans la société contemporaine. La notion d'aggiornamento, littéralement « mise à jour », est lancée.

Le Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) se devait de marquer l'anniversaire d'un évènement aussi considérable dans l'Histoire de l'Eglise. Ce qu'il a fait par le biais d'une exposition. Il s'agissait à la fois de présenter les enjeux de ce Concile au grand public, mais aussi de valoriser nos fonds d'archives. Ainsi, nous voulions donner un bref aperçu de la richesse et de la diversité des fonds relatifs à ce Concile conservés au CNAEF. Richesse des fonds propres de la Conférence des évêques de France (CEF) (fonds du Secrétariat général et des services), mais aussi diversité et intérêt des fonds donnés ou déposés (fonds de Pères conciliaires, de mouvements d'apostolat des laïcs, etc.).

Ces documents d'archives rendent compte du déroulement du Concile, mais aussi de l'impact qu'il a eu sur la vie ecclésiale. Ils permettent ainsi de donner un éclairage sur de nombreuses questions abordées lors du Concile et constituent un matériau propre à servir l'Histoire et la mémoire de l'Église de France. Fonction patrimoniale au service des mémoires collectives et particulières, fonction pastorale au service de la transmission de la tradition chrétienne.

Combinée avec le travail quotidien d'un service, l'élaboration d'une exposition peut prendre plusieurs mois. C'est un travail long qui demande du temps, du recul et de la réflexion, dont les effets pour le service ne sont pas immédiatement visibles ou quantifiables. Cependant, la valorisation, bien qu'elle soit souvent délaissée face aux urgences quotidiennes de gestion d'un service, reste un aspect important de notre mission d'archiviste. Elle nous apporte également des retombées non négligeables et une plus grande visibi-



Chronologie du Concile, exposition à la CEF lors des journées d'études AAEF, octobre 2012. Cliché Barbara Baudry

lité vis-à-vis du public et des professionnels de notre métier.

Notre méthode a été la suivante. Nous avons tout d'abord défini les contours chronologiques et thématiques puis trouvé une problématique et nous nous sommes documentés sur le sujet en lisant de nombreux ouvrages de référence en la matière. Cette première étape achevée, nous avons analysé les fonds conservés au CNAEF en nous appuyant sur l'état des sources sur le concile Vatican II élaboré par Kristell Loussouarn<sup>1</sup>, afin de trouver les documents qui pourraient illustrer au mieux notre propos. Nous avons donc examiné une cinquantaine de cotes au sein desquelles nous avons sélectionné une quarantaine de documents. Nous avons alors pu dresser le plan de l'exposition (nombre de panneaux et thèmes à aborder dans chaque panneau). Il fallait ensuite répartir les documents en fonction des thématiques abordées. Nous avons dressé la liste des documents que nous avons triés par thèmes dans un tableau. Enfin, nous avons élaboré les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Kristell Loussouarn, « État des sources sur le concile Vatican II dans les fonds conservés au Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF) », *Chrétiens et Sociétés XVIe –XXIe siècles*, bulletin de l'équipe Religions, Sociétés et Acculturation (RESEA) du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHRA, UMR 5190) université Jean-Moulin Lyon III, 2010, n°17, p.195-224.

textes des panneaux. Ce n'est pas un exercice aisé, car non seulement le nombre de caractères par panneau est très limité, mais il faut que le texte soit accessible à un large public. Il s'agit donc de simplifier et raccourcir le texte tout en restant clair et rigoureux sur le fond.

Une fois la conception des panneaux achevée avec l'aide indispensable des graphistes de la CEF, nous avons choisi les documents susceptibles d'être mis en vitrine de par leur contenu ou leur aspect visuel (photographies, annuaires des Pères conciliaires, lettre de l'abbé Cardjin à l'abbé Dewitte concernant la commission de l'apostolat des laïcs, lettre du cardinal Karol Wojtyla au chanoine Boulard, etc.).

Cette exposition se présente sous la forme de 8 kakemonos :

1 panneau de présentation (80 x 200 cm)

6 panneaux explicatifs portant chacun sur un grand thème abordé au Concile (ouverture du Concile, collégialité, liturgie, apostolat des laïcs, œcuménisme et liberté religieuse, l'après concile), numérotés dans un ordre chronologico-thématique. (80 x 200 cm)

1 grand panneau retraçant la chronologie des évènements. Ce panneau nous a paru indispensable pour avoir une vision d'ensemble des évènements. (200 x 200 cm)

L'exposition a été inaugurée le 24 octobre 2012 à la Maison des évêques de France, lors des journées d'études de l'AAEF. Elle a ensuite été exposée à partir du 9 novembre au Centre des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères à la Courneuve. Elle sera de nouveau exposée à la Maison des évêques de France début 2013 et partira à l'assemblée plénière de Lourdes en mars 2013.



Panneaux présentés à la CEF lors des journées d'études AAEF, octobre 2012. Cliché Barbara Baudry

Cette exposition peut-être mise à disposition des diocèses ou des institutions qui le souhaitent. Bien que réalisée pour la valorisation des fonds d'archives du CNAEF, elle reste générale et peut facilement être présentée ailleurs, illustrée avec une ou plusieurs vitrines de documents propres à l'institution où elle est exposée, ou exposée sans vitrine.

<u>Modalités d'emprunt</u>: demande de prêt à effectuer auprès du CNAEF: cnaef@cef.fr ou 01 55 95 96 80. Une contribution financière est laissée au libre choix de l'emprunteur. En revanche, l'organisation et les frais de transport sont à sa charge.

## Nouvelles des archives

## Un guide des sources ecclésiastiques sur la première guerre mondiale : une initiative des archivistes et bibliothécaires de la province de Marseille

M<sup>me</sup> Natacha Tourseiller et M. Luc-André Biarnais Archivistes des diocèses de Marseille et de Gap

2014 marquera le centenaire du début de la première guerre mondiale. Cet événement sera commémoré largement dans notre pays et partout en Europe. En France, ces commémorations sont organisées par une mission nationale dont les déclinaisons locales vont être installées dans chaque préfecture, comme celle de Digne (Alpesde-Haute-Provence) qui fonctionne déjà. Les commémorations commenceront à Sarajevo en juin 2014.

Cet anniversaire va susciter un engouement accru pour la recherche historique sur le premier conflit mondial, comme en témoigne la réunion régionale de l'Association des archivistes français à Saint-Mandrier (Var) le 3 juillet dernier, où le projet de *Guide des sources ecclésiastiques sur la première guerre mondiale* a été présenté par Natacha Tourseiller et Luc-André Biarnais, respectivement archivistes des diocèses de Marseille et de Gap.

Ce guide veut rendre visible les archives et les bibliothèques chrétiennes de la province auprès des étudiants, universitaires et chercheurs ainsi que des centres publics d'archives et des bibliothèques. Associer les bibliothèques chrétiennes permet d'en découvrir les riches références à la première guerre mondiale : ouvrages de recherches historiques bien sûr et beaucoup de témoignages de soldats, de gradés, de l'arrière... Les bibliothèques conservent aussi de nombreuses œuvres littéraires inspirées de la guerre. Le guide, quand il sera achevé, aidera les chercheurs qui travaillent sur ce thème de la première guerre mondiale dans le sud-est de la France. Au-delà de la province ecclésiastique de Marseille, les diocèses voisins de Nîmes et de Valence sont associés à la réalisation du guide.



Carte postale : hôpital auxiliaire n° 108, Union des Femmes de France. Archives diocésaines de Marseille

# La richesse des archives des congrégations

Le Guide des sources ecclésiastiques sur la première guerre mondiale recense les séries et les fonds sur le sujet déjà classés ou à classer, ainsi que les ouvrages de bibliothèques sus cités.

Ce travail met en lumière les archives des diocèses et des congrégations souvent riches en ce domaine (voir *Archives de l'Église de France*, n° 75, 1er semestre 2011). Ainsi, Sœur Marie-Paule Auphan, archiviste des Filles de la charité de Marseille, dans sa réponse à l'enquête préliminaire, souligne l'intérêt tout particulier des archives qu'elle conserve sur les ambulances, pouvant constituer à elles seules, la base d'un travail universitaire.

Le guide sera achevé à la fin de l'année 2013 et sera mis à la disposition du public sous la forme d'un document électronique.

# Archives lasalliennes : les archives prochainement en ligne

M<sup>me</sup> Magali Devif Directrice des Archives lasalliennes

Créé il y a presque une décennie puis modernisé en 2008, le site internet des Archives lasalliennes vient de franchir une nouvelle étape. Désormais des bases de données et des documents sont proposés au visiteur pour faire des recherches en ligne sur les Frères, les établissements scolaires et les communautés lasalliennes.

Dès la page d'accueil, onglets indicatifs et nouveautés sont exposés. Toutes les informations pratiques sur le service (locaux, personnel, missions, coordonnées) se retrouvent dans l'onglet « Présentation ». Chaque mois un nouveau document provenant des archives sera décrit avec illustration à l'appui.

L'espace dédié aux Frères des Écoles chrétiennes permet de découvrir ou redécouvrir le Fondateur et d'accéder à ses écrits. Quelques repères historiques et portraits de Frères sont présentés pour mieux comprendre les documents conservés aux Archives.

Pour aider le visiteur à s'immerger dans nos archives, un onglet a été spécialement consacré aux fonds documentaires avec la présentation des différents supports et le guide du chercheur. Le cadre de classement dorénavant interactif permet d'accéder pour chaque sous-série à une fiche de présentation. De même, les instruments de recherche (répertoires numériques, catalogues, et autres inventaires) sont désormais disponibles en format pdf. Le but étant de faciliter et préparer la venue des chercheurs.

Les trois derniers onglets sont réservés à nos bases de données. Elles permettent de faire une recherche sur un Frère, une communauté ou un établissement scolaire lasallien. La base de données des Frères comprend, à ce jour, plus de 110 000 noms (nombre de personnes enregistrées dans les registres de noviciat pour l'ensemble de l'Institut depuis les origines). Sont disponibles l'état civil des Frères, leur parcours au sein de la Congrégation (formation, vœux, différentes fonctions ou postes...) et aussi quelques documents incontournables comme la notice nécrologique ou la grande fiche en fichier numérique. Tout ceci, en respectant les règles de confidentialité pour les personnes encore en vie ou décédés depuis moins de 25 ans. À ce jour, la base des Frères est loin d'être complète mais elle sera enrichie au fil des mois et des années... Pour la base des communautés et établissements scolaires, les données concernent principalement les dates d'ouverture et fermeture, les diverses implantations et l'historique.

D'autres bases de données devraient encore être mises en ligne, notamment : le répertoire des objets (reliquaires, bannières, médailles...) et le fonds des livres conservés dans les bibliothèques du centre des Archives. Grâce à toutes ces nouveautés, nous espérons répondre au mieux aux attentes des chercheurs. L'équipe des Archives lasalliennes souhaite donc à chacun une bonne visite sur www.archives-lasalliennes.org.

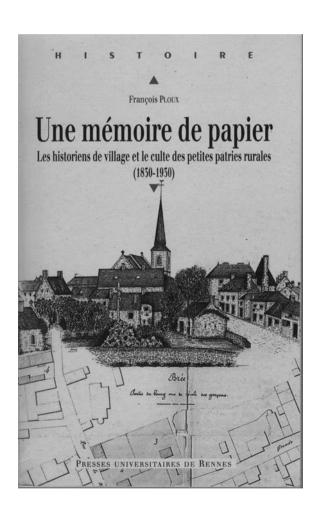


### Recension

### UNE MÉMOIRE DE PAPIER

# Les historiens de village et le culte des petites patries (1830-1930)<sup>1</sup>

P. Jean Bouteiller Archiviste au diocèse de Nantes



S'appuyant sur un large dépouillement des revues des sociétés savantes, sur nombre d'articles et plus de cent monographies, sans oublier une imposante bibliographie, François Ploux nous livre une étude fort documentée de la production, la pratique, la place et la signification de l'histoire locale dans le paysage français entre 1830 et 1930.

Il situe l'efflorescence de ce genre nouveau dans l'évolution d'une France rurale qui doit donner corps et âme à la commune issue de la paroisse de l'Ancien Régime, face au centralisme administratif de l'État et aux transformations économiques et sociales du XIXe siècle.

Que ces monographies soient proposées par un notable de l'aristocratie ou de la bourgeoisie locale, un curé ou un instituteur, elles se présentent toutes - avec des accents différents comme une défense et illustration de leur clocher. Elles visent à susciter l'attachement à cette terre particulière jusqu'à en faire une « petite patrie », voire une « histoire de France en miniature ». Elles s'inscrivent dans une histoire qui voit les populations rurales s'exiler vers les villes et fournir de la main-d'œuvre aux entreprises industrielles en plein essor. Bouleversement sociologique qui impacte localement le sentiment d'appartenance à un même terroir, les jeux politiques et l'emprise de la religion sur la communauté. Pouvait-on recréer du lien social en dotant la commune de ce patrimoine immatériel que représentait l'écriture de son histoire?

Ces multiples travaux dus à des « fantassins de l'érudition [...] à la science indécise » ont été souvent tenus par les historiens patentés comme relevant d'un genre auxiliaire au service de leurs propres œuvres. Toutefois leur masse, le large

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> François Ploux, *Une mémoire de papier, les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 344 p.

François Ploux est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne-Sud et membre du Centre de recherches historiques de l'Ouest (Cerhio, CNRS UMR 6258).

spectre des éléments collationnés de plus en plus méthodiquement force l'admiration et s'impose comme une source originale non négligeable à la fabrique de l'histoire. Outil pédagogique qui sert le progrès des connaissances dans les masses rurales, ces monographies s'affichent aussi comme un révélateur critique des méfaits d'un progrès qui met à mal les hiérarchies sociales, les modes de vie et la morale publique.

Les archives religieuses détiennent nombre de ces monographies produites par le clergé paroissial, des prêtres ou des enseignants érudits. Les amateurs d'histoire locale les redécouvrent aujourd'hui et les exploitent pour d'éventuels travaux. Pour les apprécier à leur juste valeur, les archivistes comme les historiens amateurs trouveront dans l'ouvrage de M. François Ploux un précieux stimulant, un cadre général dans lequel resituer ces productions particulières et des éléments pour apprécier la singularité des auteurs, les attendus du propos, les visées avouées ou non, etc. Autant de gages pour une bonne appréciation et interprétation de ces mémoires de papier.

### **APPEL À CONTRIBUTION**

Le bulletin de l'Association a vu apparaître dans son numéro 77 une nouvelle rubrique intitulée : « Nouvelles des archives ».

Cette rubrique permet de présenter les nouvelles provenant des services d'archives des diocèses ou des congrégations :

- réalisation d'un inventaire,
- publication d'ouvrage,
- aménagement des locaux,
- organisation d'une exposition,
- restauration d'un document,
- création d'un site internet...

Nous attendons vos textes et illustrations pour enrichir cette rubrique et faire partager à tous les travaux de chacun.

Merci de transmettre vos textes à Magali Devif, rédactrice en chef du bulletin, au plus tard en juin pour la prochaine publication.

par mail: mdevif@archives-lasalliennes.org

par courrier : Magali Devif, 95 rue Deleuvre 69004 LYON

## Avis de recherche

# Qui peut nous aider à identifier cet évêque au milieu de ses prêtres ?



Image 1 : Photo sans indication transmise par les Archives diocésaines de Nice.



Image 2 : Armoiries situées sur une crosse d'évêque conservée aux Archives lasalliennes. Elle aurait été offerte à l'école des Frères de Buzenval.

Inscription : « Vita dulcedo et spes mea ».

Pouvez-vous nous aider à découvrir l'identité de cet évêque ?

Pour toutes informations concernant ces deux images, veuillez contacter Mme Magali Devif : mdevif@archives-lasalliennes.org

### **Informations**

Dates à retenir

### **Formation Didrachme**

5, 6 et 7 février 2013 Maison d'accueil de la Baroullière 14, rue Saint-Jean-Baptiste de La Salle 75006 Paris

# Journées de formation du groupe de recherches historiques et archivistiques

19 et 20 mars 2013 Petites Sœurs de l'Assomption – 57, rue Violet 75015 Paris

### Formation organisée par l'AAEF

28, 29 et 30 mai 2013 Maison d'accueil de la Baroullière 14, rue Saint-Jean-Baptiste de La Salle 75006 Paris « Organisation et gestion d'un service d'archives »

### Journées d'études de l'AAEF

23 et 24 octobre 2013 Conférence des Évêques de France 58, avenue de Breteuil 75007 Paris « 40e anniversaire de l'AAEF »

### Coordonnées de l'AAEF

### Secrétariat général

M. Nicolas TAFOIRY BP 166 – 02204 SOISSONS Cedex secretariat-general@aaef.fr http://aaef.abcf.fr

#### **COTISATION-ABONNEMENT 2013**

Echéance-annuelle : 1er trimestre

**35 €:** pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

A partir de **35** € : soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

**Règlement** par chèque à l'ordre de : ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer au **Association des Archivistes de l'Église de France**BP 166- 02204 SOISSONS Cedex

en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur. Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.

### ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France (AAEF)

ISSN 1143-5445 N° de SIRET : 502 231 053 00013

N° 78

2e semestre 2012

Directeur de la publication :

Gilles Bouis

Responsable de la rédaction :

Magali Devif

Impression:

CHAUVEAU - INDICA 2 rue du 19 Mars 1962 28630 Le Coudray

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.

